

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985  
(17<sup>e</sup> SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1<sup>re</sup> Séance du Mardi 16 Octobre 1984.

### SOMMAIRE

#### PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — **Loi de finances pour 1985.** — Discussion générale d'un projet de loi (p. 4785).

M. Pierret, rapporteur général de la commission des finances.

M. Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget.

#### PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND DOUVÈRE

MM. Barre, le ministre.

M. Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

MM. Christian Goux, président de la commission des finances; le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — **Ordre du jour** (p. 4802).

#### PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1985

##### Discussion générale d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de loi de finances pour 1985 (n° 2347, 2365).

La parole est à M. Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, monsieur le secrétaire d'Etat chargé du budget, mesdames, messieurs, bien sûr, tout est politique, mais est-il fatal que tout soit partisan ?

Plusieurs députés socialistes. Bien !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Je vais m'essayer à ne pas l'être en évoquant les quatre questions — j'allais presque dire les quatre querelles — suscitées par le projet de loi de finances pour 1985.

Première question : le projet de budget pour 1985 est-il fondé sur des hypothèses économiques réalistes ou irréalistes ? C'est une sorte de question préalable.

Si j'en juge par les opinions exprimées à la commission des finances ou dans la presse, le Gouvernement est généralement considéré comme trop optimiste dans trois domaines : les tendances de notre commerce extérieur, le taux de croissance, l'évolution des finances publiques.

Pour moi, si les hypothèses retenues par le Gouvernement me paraissent modérées et sérieuses, je crois aussi que, dans ces domaines et dans une certaine mesure, des hypothèses économiques alternatives auraient pu être formulées : un scénario « gris » en quelque sorte — avec moins de croissance et des déficits intérieurs et extérieurs accrus — face à un scénario « rose ».

Mais, au-delà de cette hypothèse, tombons au moins d'accord sur le facteur principal d'incertitude qui pèse sur l'économie française et européenne : le niveau du dollar et la politique des taux d'intérêt des États-Unis.

C'est sans doute le problème du moment : les États-Unis prendront-ils conscience de leurs responsabilités vis-à-vis du monde ou s'enfermeront-ils davantage encore dans l'égoïsme économique, qui est aujourd'hui aussi lourd de dangers que l'était l'isolationnisme politique pratiqué voilà quarante ans ? Ceux qui se sont faits un temps — mais ils sont plus discrets aujourd'hui — les adeptes de je ne sais quel « modèle Reagan » n'ont pas vu, ou pas voulu voir, que le « reaganisme » c'était faire payer la crise par les autres et donc, entre autres, par nous.

**Plusieurs députés socialistes.** C'est vrai !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Ainsi leurs passions partisanes les entraînent-elles à applaudir ce contre quoi s'était élevé le général de Gaulle.

**M. Gérard Gouzes.** Très bien !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** On nous dira : « Il y a quinze ans, l'économie française n'était pas à ce point dépendante des décisions économiques et monétaires des États-Unis. » Sans doute, mais à qui la faute s'il en est aujourd'hui autrement ?

Tout d'abord — c'est un constat — au regard des années soixante, l'autonomie des cycles économiques des pays européens par rapport aux cycles économiques américains s'est singulièrement réduite : les chocs pétroliers y sont, bien sûr, pour quelque chose.

Mais pour nous, en plus, reconnaissons qu'après 1973 l'appareil productif français s'est moins bien et moins vite adapté que l'appareil productif de certains de nos concurrents.

Ce vieillissement et cette inadaptation de notre industrie, et plus généralement d'ailleurs de notre économie, à la nouvelle donne économique mondiale constituent pour nous, socialistes, l'héritage.

En parlant ainsi, je sais, bien sûr, que l'on va nous dire : « Encore l'antienne de l'héritage ! Vous cherchez à faire porter la responsabilité de nos difficultés à d'autres qu'à vous-mêmes. C'est bien trop facile après quarante mois de pouvoir. »

Je crois cependant que nous, socialistes, devons avoir le courage de ne pas renoncer à évoquer cet héritage-là, tout en sachant que nous avons certainement, je le concède, mal mené la bataille politique sur ce sujet. Le pointillisme technocratique du rapport de la commission Bloch-Lainé n'a pas mis en lumière ce qui est la responsabilité centrale du septennat de M. Giscard d'Estaing. Par facilité, les gouvernements qui se sont alors succédé pendant sept ans ont fait payer la crise aux entreprises — eh oui ! aux entreprises, malgré les discours — et l'assainissement de certains secteurs a été retardé, sinon ajourné.

**M. Michel d'Ornano.** Qu'est-ce que vous nous demandiez de faire à l'époque ?

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Certes, les grands équilibres, qui ont été, c'est vrai, compromis par M. Chirac, se sont incontestablement restaurés sous les gouvernements de M. Raymond Barre, permettant au franc de tenir son rang et à la dette publique de rester modérée.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Merci !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Mais la méthode choisie, outre qu'elle a laissé se développer l'inflation...

**M. Henry Delisle.** Eh oui !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** ... n'a en rien amélioré les choses en ce qui concerne le fond de l'appareil productif français...

**M. Alain Madelin.** Heureusement que vous êtes arrivés !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** ... c'est-à-dire notre avenir de grande puissance économique.

Pour n'avoir pas su mettre ces réalités en évidence, nous avons, je le répète, perdu ce qu'on peut appeler la bataille de l'héritage. Peut-être parce que nous-mêmes commettons l'erreur, c'est vrai aussi, de sous-estimer la réalité de ce legs...

**M. Alain Madelin.** Vous avez dilapidé l'héritage !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** ... ce qui nous a conduits à croire que l'on pouvait donner un peu d'oxygène en 1981-1982 à l'économie française.

La relance économique pratiquée en 1981 par le Gouvernement était d'ailleurs extrêmement modérée, puisque son ampleur en volume était moitié moindre que celle mise en œuvre sous le Gouvernement de M. Chirac en 1974.

Cependant, très vite — et l'on mesure ainsi la dégradation intervenue de 1974 à 1981 — on a assisté à un dérapage du commerce extérieur, dérapage dont l'ampleur, nous le concédons, nous a surpris et qui a exigé les mesures de juillet 1982, puis l'élaboration et l'application ferme du plan de mars 1983. C'est la raison pour laquelle, en 1983 et 1984, nous avons, comme les autres pays, subi les conséquences de la politique monétaire américaine et profité moins que les autres de la reprise économique aux États-Unis.

Si nous avons commis, en 1981, une erreur d'appréciation...

**M. Alain Madelin.** Mais non !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** ... sur l'état de notre appareil productif, il est de fait que nous en avons aggravé ses conséquences à moyen terme en faisant du budget de l'État l'un des éléments essentiels de la relance.

**M. Edmond Alphandéry.** Très bien !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Nous avons accru le déficit public... (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Attendez toujours la fin de mes phrases, monsieur Alphandéry, pour applaudir afin d'être bien sûr que vous pouvez le faire ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Nous avons accru le déficit public alors qu'une relance par le biais d'une augmentation du revenu disponible — par exemple, par l'augmentation du salaire ou par la baisse des impôts — aurait pu être plus facilement maîtrisée par la suite.

Reconnaissons-le, l'ampleur du déficit budgétaire que nous connaissons aujourd'hui, même s'il est heureusement limité à 3 p. 100 du produit intérieur brut...

**M. Edmond Alphandéry.** C'est douteux !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** ... reste importante. C'est la deuxième question posée à propos du budget 1985 : valait-il mieux baisser les prélèvements obligatoires ou réduire le déficit budgétaire ?

**M. Edmond Alphandéry.** Ah ! Nous y voilà !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** La question fait débat au sein de la majorité, mais il me semble que la réponse apportée par le Gouvernement est adaptée au plus juste à la situation générale.

Le Gouvernement, comme tout autre gouvernement devrait le faire, doit moderniser les structures de l'économie française. Il doit juguler l'inflation et la réduire encore. Il doit veiller à ce que notre balance commerciale retrouve son équilibre, puis dégage un excédent. Ces trois contraintes le conduisent à ne pas relâcher les efforts en ce qui concerne l'évolution nominale des revenus. Mais, dans le même temps, le Gouvernement ne doit pas aller jusqu'à une rigueur qui deviendrait de l'austérité, sous peine soit de briser le consensus, qui, je le crois, existe profondément chez les Français...

**M. Francis Geng.** Quelle illusion !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** ... autour d'une politique d'effort et de redressement, soit d'élouffer le marché intérieur, ce qui contrarierait l'entreprise fondamentale de modernisation.

Entre ces deux écueils et dans ces conditions, mieux vaut qu'en 1985 le déficit soit effectivement contenu sans être réduit en proportion du produit intérieur brut ; mieux vaut, en effet, que le revenu disponible des ménages s'accroisse par le biais de la baisse des prélèvements obligatoires que par le biais — en cas de rigueur accrue — d'un dérapage des évolutions de revenus qui risquerait très vite d'être incontrôlable. C'est en tout cas le parti qu'a pris le Gouvernement et qu'approuve la commission des finances.

La troisième question sur le budget 1985 développée par les médias — question subalterne mais, puisqu'elle est posée, étudions-la — est la suivante : le budget est-il truqué et, plus généralement, la baisse des prélèvements obligatoires qui nous est présentée par le Gouvernement est-elle un trompe-l'œil ?

On peut tout faire dire aux chiffres. On peut d'ailleurs, monsieur le ministre, diverger très sincèrement sur tel ou tel d'entre eux ! Je ne suis pas, par exemple, moi-même d'accord avec vous sur le chiffre de la ponction supplémentaire engen-

drée par la hausse de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. C'est pourquoi, avec beaucoup d'humilité, j'ai essayé, dans le rapport général, de faire le point chiffré sur ces différentes questions ! C'est pourquoi aussi j'ai réagi avec vivacité à la publication d'un document, plus proche du factum que de l'analyse, émanant d'experts du secrétariat de M. Barre. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Au terme de mon examen du projet de loi de finances pour 1985, je serai extrêmement net. Si l'on s'en tient aux règles de la comptabilité nationale et, naturellement, dans le cadre des hypothèses économiques du Gouvernement pour 1985, il est incontestable que la baisse d'un point des prélèvements obligatoires en 1985, telle qu'elle est prévue dans le projet de loi de finances, est présentée tout à fait honnêtement. (*Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Je reviendrai tout à l'heure sur la baisse des prélèvements obligatoires pour me consacrer brièvement au procès intenté au Gouvernement de manipuler la structure même du budget et de procéder à des débudgétisations tous azimuts.

La querelle de la débudgétisation, en dehors de ses aspects partisans, est nourrie par les modifications de structures qu'impliquent les réformes administratives et politiques et que la crise impose au budget, comme elle bouleverse le reste des activités de la nation.

Le temps, c'est vrai, change la structure du budget. Ceux qui ne veulent pas admettre cette accablante et banale vérité seraient les premiers à protester si je leur disais qu'en matière de charge de la dette publique nous faisons mieux que Poincaré. (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Marc Lauriol.** Vous ne doutez de rien !

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est extraordinaire !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Je savais, messieurs de l'opposition, qu'en évoquant Poincaré j'éveillerai quelque peu votre attention.

Il est vrai que la charge de la dette a représenté le quart des dépenses dans chacun des cinq budgets qu'il a présentés au Parlement entre 1922 et 1929.

**M. Emmanuel Hamel.** C'était au lendemain de la guerre !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Ce n'est pas comparable, direz-vous. Mais reconnaissez que la structure du budget puisse changer sans qu'il cesse pour autant d'être sincère.

**M. Alain Madelin.** Pour les fonctionnaires, vous faites mieux que Laval !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Depuis 1981, par exemple, il est évident que la décentralisation a entraîné un transfert de charges sur les collectivités locales et les régions, tandis que, dans le même temps, l'Etat s'est privé d'un montant de ressources équivalent. La structure du budget a donc évolué.

Par ailleurs, un certain nombre d'aides à l'industrie qui transitaient auparavant par le F. D. E. S. ont été transférées au secteur bancaire, au sens large, parce que le Gouvernement a pratiqué une politique active de l'épargne qui entraîne, pour lui, des dépenses budgétaires non négligeables, du fait des encouragements fiscaux accordés à des titres de placements ou de l'octroi de la garantie de l'Etat à certains prêts.

Le paradoxe des attaques sur la « débudgétisation » est qu'elles proviennent le plus souvent de courants d'opinion qui, dans le même temps, considèrent que le rôle de l'Etat doit diminuer. Les deux exemples que je viens de citer correspondent précisément à des mesures qui cherchent à rapprocher les décideurs de la réalité économique et à diminuer la médiation étatique entre acteurs du jeu économique.

Dans le même ordre d'idées, quoique plus anecdotique, la création d'un budget annexe de la navigation aérienne — le célèbre B. A. N. A. — a également retenu l'attention de nos censeurs. Mais, rappelons-le, puisqu'on feint de l'ignorer, les budgets annexes font bien partie du budget de l'Etat, monsieur Barre. (*Rires sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.*) Où est donc la débudgétisation ? De plus, l'objet de ce budget annexe est bien, comme l'a fort justement écrit le ministre de l'économie, des finances et du budget, de praliquer une bonne gestion permettant de confronter le coût d'un service et la rémunération correspondante. Or, c'est bien ce que vous demandez, vous qui accusez un Etat d'être hypertrophié et inefficace. Nous vous offrons, par ce type de disposition, le moyen de montrer et de mesurer la réalité de la productivité et l'efficacité de l'action de l'Etat.

Je suis prêt à débattre dans le détail de ces divers mouvements que j'ai d'ailleurs retracés dans mon rapport écrit. Cependant, je n'ignore pas qu'en se livrant à de telles attaques certains cherchent à étourdir l'opinion publique dans le tourbillon d'arguments contradictoires pour troubler les esprits en trans-

formant le débat en « ratatouille ». Personne n'y gagne, et la démocratie y perd certainement ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Reste la dernière querelle : le budget de 1985 est-il un budget électoraliste ou est-il un budget de reniement ?

**Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.** Les deux ;

**M. Marc Lauriol.** L'un n'empêche pas l'autre !

**M. Edmond Alphandéry.** On peut vous le démontrer !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Contrairement à ce que l'on pourrait croire, monsieur le ministre, ces deux accusations ne s'annulent pas, mais elles se rejoignent. (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Francis Geng.** Elles s'ajoutent ! (*Rires sur les mêmes bancs.*)

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Je vais m'efforcer de démontrer ce que j'ai dit, dès que nos collègues de l'opposition auront fini de m'interrompre.

Soyons francs et disons tout haut, ici, ce qui est en jeu pour la gauche dans la discussion du projet de loi de finances. Le budget de 1985 correspond-il à une pause ou peut-être même à un abandon dans la recherche de plus de justice sociale ? Serait-il marqué par une certaine « dérive droitière » ?

Ces questions, si injustes qu'elles puissent nous paraître, interpellent la majorité. Elles posent en fait le problème de l'opportunité — non plus, cette fois-ci, économique mais politique — de la baisse des prélèvements obligatoires. Elles posent aussi le problème des choix faits par le Gouvernement pour atteindre l'objectif de moins un point de prélèvements obligatoires.

C'est le Président de la République qui, en septembre 1983, nous a montré le chemin et a annoncé son intention d'arrêter la montée de la part des prélèvements obligatoires dans le produit intérieur brut.

Cette décision était commandée par deux considérations :

D'abord, il s'agissait de faire comprendre aux agents économiques que les administrations — Etat, collectivités locales, régimes sociaux — « intégraient » la crise dans leurs préoccupations et que les pratiques que permettrait une croissance forte devaient, hélas, aujourd'hui, être révisées. C'est en ce sens que la démarche du Président de la République marque un tournant dans la pratique politique : la rupture du rythme de croissance doit être désormais considérée comme une donnée du moyen terme et non plus du court terme.

Ensuite, la modernisation de l'économie inspirait au Président de la République deux réflexions à propos de deux impôts : d'une part, l'impôt sur le revenu ne devait pas décourager ou étouffer les initiatives ; d'autre part, la taxe professionnelle, impôt anti-économique parce qu'il pénalise l'exportation et l'emploi, devait être si possible réformée et son poids, en tout état de cause, devait être allégé pour les entreprises.

C'est, répétons-le, autour de ces deux considérations qu'est construit le projet de loi de finances pour 1985. Ce sont elles qui lui donnent sa cohérence, tandis que l'orientation des dépenses marque la continuité avec l'œuvre de solidarité, de formation et de modernisation entreprise en 1981.

Pour la majorité, il n'y a pas, dans ces choix, rupture ou dérive, mais recherche de la meilleure adéquation possible à la conjoncture d'une politique économique et sociale dont les objectifs essentiels demeurent inchangés.

Mais le Gouvernement devait-il se contenter d'une présentation en quelque sorte abstraite et technique des choix du Président de la République ? Ne convenait-il pas d'accompagner leur mise en œuvre, si opportune conjoncturellement, d'explications sur ce que sont vraiment, et pour l'essentiel, les prélèvements obligatoires : à savoir les dépenses de transfert, les dépenses de redistribution entre les actifs et les inactifs, entre les bien-portants et les malades, entre ceux qui ont un emploi et ceux qui n'en ont pas.

En ne développant pas une campagne d'explications sur ces faits, nous avons commis là aussi, je le crois, deux erreurs :

La première, c'est de donner l'impression que nous nous rallions idéologiquement à la formule simpliste du « moins d'Etat », alors même que celle-ci est absurde dans sa traduction budgétaire. Depuis dix ans, le poids des prélèvements étatiques n'a que très faiblement augmenté dans le produit intérieur brut. Cette formule est également excessivement démagogique. Je me tourne vers ceux qui se gargarisent de ce slogan et je leur demande : Faut-il moins de crédits militaires ? Moins d'aides à l'enseignement privé ? (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Moins de crédits pour l'agriculture ? Moins de subventions pour les collectivités locales ? (*Mais non ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.* — *Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Emmanuel Aubert.** Au contraire !

**M. Alain Madelin.** C'est l'inverse !

**M. Marc Lauriol.** C'est absurde !

**M. Emmanuel Aubert.** Il n'a rien compris !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** La seconde erreur, c'est de prêter le flanc à l'accusation d'électorisme. Pourtant, obliger les agents économiques — et au premier rang d'entre eux, l'Etat — à prendre conscience que la crise nécessite des gains de productivité et des comportements nouveaux, ce n'est pas de l'électorisme !

Vous-même, monsieur le ministre, avez su casser la tendance à la hausse sans cesse plus rapide des dépenses de la sécurité sociale. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.* — *Eh oui ! Eh oui ! sur plusieurs bancs des socialistes.*)

Mais ne nous leurrions pas : avec une croissance économique comme celle que nous prévoyons — plus 2 p. 100 pour le produit intérieur brut marchand — les régimes sociaux sont structurellement lourds de déséquilibres renouvelés, qu'il s'agisse du régime de l'indemnisation du chômage ou des régimes maladie, sans parler de l'évolution du régime vieillesse.

Que dire de l'absolue nécessité — c'est un exemple d'actualité — de prendre en compte l'aggravation de la situation des chômeurs en fin de droits ainsi que ses conséquences sur la situation économique et financière des régimes correspondants ?

Il n'est pas exclu, chacun le sait, que les Français soient un jour amenés à choisir entre la hausse des prélèvements obligatoires et la baisse de la sécurité collective. Eh bien, expliquons dès aujourd'hui que les efforts qui ont été faits cette année pour abaisser les prélèvements obligatoires sont nécessaires, mais qu'ils ne remettent pas en cause l'adhésion de la gauche aux grandes conquêtes sociales. Sinon, demain, si les déficits sociaux se creusent à nouveau, nous serons accusés d'avoir été imprévoyants, sinon irresponsables, et d'avoir trompé l'opinion publique.

**M. Henry Delisle.** Très bien !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Nécessité économique, palier indispensable pour faire prendre conscience des conséquences qu'impliquent pour la France les transformations du monde, la baisse des prélèvements obligatoires en 1985 perd tout son sens si elle apparaît comme un simple exercice de virtuosité technique de la rue de Rivoli.

Ainsi, faut-il expliquer sans cesse le fond des choses et ne pas se laisser enliser dans la dérisoire querelle de chiffres que j'ai évoqué tout à l'heure et qui est, elle aussi, un piège qui nous est tendu pour nous éloigner de l'essentiel de la réflexion.

S'agissant du choix des impôts qui, en diminuant, en disparaissant ou en augmentant permettent une baisse des prélèvements obligatoires, je me demande si le Gouvernement a eu raison de supprimer le 1 p. 100 social, formule qui avait l'intérêt d'étendre à tous les revenus l'assiette des ressources sociales.

**M. Alain Madelin.** Vous voulez transformer l'exceptionnel en permanent !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Certes, les comptes de la sécurité sociale ont retrouvé l'équilibre, mais les concours de l'Etat aux divers régimes sociaux demeurent très importants, même avec la suppression du 1 p. 100 : en 1984, on peut estimer que les taxes affectées aux régimes sociaux, hors 1 p. 100, se sont élevées à 37 milliards de francs et les subventions à 60 milliards de francs.

Consacrées, non par une affectation, somme toute arbitraire, à la caisse nationale d'allocations familiales, mais aux régimes sociaux en général par le biais du budget de l'Etat, les sommes collectées grâce au 1 p. 100 social auraient permis de ne pas augmenter la taxe sur l'essence et de supprimer totalement les surtaxes exceptionnelles sur l'impôt sur le revenu, et ce sans que la baisse des prélèvements obligatoires soit moindre.

Par ailleurs, si le prix industriel du tabac avait été augmenté convenablement lorsque la vignette tabac a été supprimée, il y a quelques mois, une action significative aurait pu être financée afin de baisser la taxe d'habitation pour les Français qui ne paient pas l'impôt sur le revenu.

C'était là, sans que l'équilibre général des mouvements financiers soit modifié, un autre parti pour un même budget.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en fin de compte, la commission des finances ne propose que peu de modifications au projet de loi de finances pour 1985, si ce n'est, bien sûr, comme chacun le sait, la suppression de l'article 26, c'est-à-dire les 3 milliards de francs de remboursement des collectivités locales à l'Etat.

Sur ce point, je ne crois pas trahir le sentiment de la commission des finances en disant que si la nécessité d'une participation des collectivités locales à l'effort de baisse des prélèvements obligatoires est largement ressentie, chacun a considéré que cette participation ne doit pas être imposée. Il n'en reste

pas moins que les dépenses des collectivités locales ne peuvent continuer à évoluer au rythme actuel. (*Ah ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) La capacité des collectivités locales à maîtriser leurs dépenses assurera ou non, dans les années qui viennent, la consolidation de la nouvelle autonomie qui leur est conféré par la décentralisation.

Pour le reste, la commission a noté que, par les effets conjugués de la suppression du 1 p. 100 social et d'une baisse de 5 p. 100 de l'impôt sur le revenu — soit, au total, 22,5 milliards de francs — compensés par une augmentation de 6 milliards de francs de la T.I.P.P., les ménages voient leur revenu disponible augmenter de 16,5 milliards de francs.

Même en entrant quelques instants dans le jeu de l'opposition et en comptabilisant la hausse des tarifs téléphoniques, le revenu net disponible des ménages s'accroît ainsi, du fait des mesures inscrites dans la loi de finances, de 13 milliards de francs.

**M. Emmanuel Aubert.** Allez dire cela aux fonctionnaires !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Il y a donc bien une baisse réelle des impôts et taxes globalement perçus sur les ménages !

**M. Alain Vivien.** Absolument !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** La commission des finances a par ailleurs, et à mon initiative, retenu un dispositif fiscal nouveau, favorable à l'investissement. C'est un point très important dans le cadre de l'entreprise de modernisation à laquelle le Gouvernement convie toutes les forces économiques.

Elle a également adopté un amendement qui tend à permettre aux personnes âgées de ne pas être condamnées à l'hospice ou à l'hôpital.

La commission a enfin adopté un amendement présenté par le groupe communiste, qui actualise la déduction pour frais de garde.

**M. Gérard Gouzes.** Très bien !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Notre marge de manœuvre était, cette année, étroitement limitée. Vous comprendrez, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat que, dans ces conditions, nous soyons très attentifs au sort que le Gouvernement va réserver aux initiatives de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Je suis certain que, dans l'esprit de concertation qui nous anime tous, nous saurons, à l'initiative des parlementaires de l'ensemble des groupes, améliorer ce texte, confirmant ainsi que la commission des finances a eu raison de demander à l'Assemblée nationale d'approuver ce projet de loi de finances pour 1985. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Alain Madelin.** Vous en doutiez ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, mes premiers mots, au nom du Gouvernement, seront pour remercier la commission des finances, son président, Christian Goux...

**M. Emmanuel Aubert.** Pour les déclarations faites hier !

**M. Alain Madelin.** Bonjour les dégâts !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... son rapporteur général, Christian Pierret, ses rapporteurs et ses membres, tous ses membres, dont j'ai apprécié la grande courtoisie et la pertinence des réflexions et des questions.

La clarté de l'exposé du rapporteur général facilitera nos débats. Il a admirablement résumé les données des problèmes auxquels il nous faut répondre et les choix qui sont proposés à votre assemblée.

Ce débat, mesdames, messieurs les députés, nous le devons d'abord à nos concitoyens. Le Premier ministre les a appelés à se rassembler pour réussir la modernisation de notre économie. Nous devons leur dire où nous en sommes, les résultats obtenus et le chemin qu'il nous reste à parcourir pour surmonter les contraintes qui pèsent sur notre développement.

Le budget est le principal instrument de notre politique économique. Je vous dirai comment il a été conçu et sur quels moyens il se fonde pour placer la France dans le mouvement de reprise de l'économie mondiale. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat chargé du budget, apportera les compléments nécessaires, en insistant sur les points qui ont retenu particulièrement l'attention de la commission des finances.

Pour ma part, je m'en tiendrai à l'essentiel et je vous parlerai sans détours de ce qui va bien comme de ce qui va moins bien. A cet égard, M. Raymond Barre m'a interpellé hier dans la presse. Nous allons donc comparer 1984 à 1980.

**M. Emmanuel Aubert.** Cela continue !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Fermettez-moi cependant de déplorer, monsieur Raymond Barre, que vous n'ayez pas choisi de vous exprimer devant la représentation nationale. (Très bien ! sur les bancs des socialistes.) C'est ici que le budget doit se débattre...

**Un député socialiste.** Pas dans les gazettes !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... et c'est ici qu'il sera voté. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

A moins, monsieur Barre, que vous ne persistiez dans votre dédain du Parlement (oh ! sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française) comme c'était déjà le cas en 1979 lorsque vous avez eu recours à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution... (exclamations et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Alain Madelin.** Et vous ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... pour imposer votre budget faute de recevoir l'approbation d'une majorité parlementaire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Francis Geng.** Quel cynisme !

**M. Alain Madelin.** C'est raté comme effet !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Vos interruptions, messieurs de l'opposition, ne s'adressent pas à moi. Cette affaire, réglez-la entre vous ! (Très bien ! sur plusieurs bancs des socialistes. — Rires et exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

La crise, mesdames, messieurs les députés, a rendu chacun de nous conscient des efforts à fournir. Elle ne doit pas altérer notre détermination. Ceux qui entretiennent le scepticisme dans l'espoir d'en tirer quelques avantages électoraux se trompent eux-mêmes. L'époque n'est pas à la facilité et le pays doit savoir qu'il faut durement travailler pour réussir.

**M. Marc Lauriol.** Il est temps de le reconnaître !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je ne promettrai rien qui ne soit accessible.

**M. Jean-Louis Gosdoff.** On change de disque !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je prends rendez-vous avec les Français de façon à pouvoir leur dire d'ici quelques mois : « Voilà ce que nous avons obtenu, grâce à vous, en matière d'inflation ; voilà où en est notre commerce extérieur, grâce à l'effort accompli pour réduire notre consommation pétrolière, grâce à l'effort accompli pour exporter davantage ; voilà les bénéfices que nous pouvons en tirer... »

**M. Alain Madelin.** Voilà les dettes !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... en commençant par donner un peu plus à ceux qui avaient le moins, et qui n'ont pas rechigné, malgré cela, à participer à l'effort commun.

Mesdames, messieurs, quand je mesure les chances de la France et les possibilités qui lui sont offertes, je suis optimiste. (Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Nous parlons de choses sérieuses !

Notre pays a une vocation qui découle de l'histoire et de la géographie. Cette vocation lui commande, aujourd'hui comme hier, d'être parmi les meilleurs. Est-ce à notre portée ? Je le crois profondément et je souhaite vous en convaincre.

**M. Alain Madelin.** On dirait du Mauroy !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Où en sommes-nous ? Laissons parler les chiffres.

La croissance de la production intérieure brute sera cette année de 1,3 p. 100. C'est mieux qu'en 1980, année où l'économie française entraînait en récession, le P.I.B. ayant baissé de 1,7 p. 100 entre le premier trimestre de 1980 et le premier trimestre de 1981.

L'inflation sera, en glissement, à la fin de 1984, d'environ 7 p. 100. C'est mieux qu'en 1980, où elle était de 13,6 p. 100. C'est aussi le meilleur résultat obtenu depuis 1973. (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Même si l'écart avec nos partenaires se réduit, c'est encore trop.

Le taux de marge des sociétés, c'est-à-dire la part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée, sera de 24,5 p. 100 cette année, niveau d'avant le second choc pétrolier. C'est mieux qu'en 1980, où il était de 23,1 p. 100. En 1985, les entreprises retrouveront leur situation financière de 1973, avec un taux de 26,7 p. 100.

Est-ce trop ? Non. Pour investir, il faut de l'argent. Mais de grâce, que l'on cesse de gémir sur le sort de nos entreprises !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Krasucki s'en occupe !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Il n'est que tout mal et nous devons nous en préoccuper. Celles qui se portent bien sont invitées à aller de l'avant et à ne pas tout attendre de l'Etat.

**M. Emmanuel Aubert.** Laissez-les vivre !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** C'est d'ailleurs pour cette raison que je souhaite simplifier notre système d'aide, ancien, beaucoup trop dirigiste et, finalement, sclérosant. J'inviterai aussi les banques à prendre des risques en étant attentives aux initiatives des petites et moyennes entreprises.

L'investissement industriel est reparti. Il augmente au rythme de 10 p. 100 l'an. C'est mieux qu'en 1980, où il augmentait de 8 p. 100, et encore, je note qu'à la fin de cette année 1980, il était en forte baisse.

Deux difficultés subsistent cependant, qu'il ne faut pas taire. Première difficulté : l'équilibre de notre commerce extérieur. Le déficit sera de 30 milliards de francs cette année contre 62 milliards en 1981. C'est beaucoup mieux, mais il ne faut pas relâcher l'effort. La France doit équilibrer ses comptes extérieurs. C'est le prix de son indépendance.

Seconde difficulté : le chômage. Il atteint aujourd'hui 2 350 000 personnes, soit 600 000 de plus qu'en mai 1981.

**M. Francis Geng.** Ce n'est pas ce que dit la C. G. T. !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Quand je pense aux drames qu'il provoque, sur lesquels je reviendrai, je dis que c'est trop, et même beaucoup trop. Mais faut-il rappeler à nos censeurs d'aujourd'hui que le chômage avait doublé sous M. Chirac et encore doublé sous M. Barre ?

**M. Raymond Douyère.** Très bien !

**M. Emmanuel Aubert.** C'est pitoyable !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Il est vrai que la dette intérieure, dont on a parlé ces jours-ci, a augmenté, passant de 480 milliards de francs en mai 1981 à 870 milliards aujourd'hui.

**M. Emmanuel Aubert.** Regardez devant vous, pas derrière !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Nous avons accepté un déficit accru pour ne pas tomber dans la récession, qui nous aurait conduit à 500 000 chômeurs de plus : il suffit de voir ce qui se passe en Grande-Bretagne et dans la plupart des pays européens pour en être entièrement convaincu.

Cela étant, nous sommes parmi les pays dont la dette intérieure est la moins forte, et l'opinion a le droit de le savoir : 18 p. 100 du P.I.B. contre 43 p. 100 pour les Etats-Unis d'Amérique, près de 50 p. 100 pour le Royaume-Uni et le Japon, et plus de 20 p. 100 pour la République fédérale d'Allemagne. Voilà, là encore, la vérité des chiffres ; elle est incontestable ; il fallait que l'opinion la connaisse. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Avant d'en venir aux moyens que nous mettrons en œuvre, dans le budget, pour accélérer le réveil de notre économie, je dirai un mot de la conjoncture internationale.

La croissance américaine n'apparaît plus durable qu'on ne le dit généralement, même si son rythme fléchit un peu. L'économie européenne est, elle aussi, en reprise : la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale, qui ont connu une récession à laquelle nous avons échappé de 1981 à 1984, retrouvent une croissance supérieure à 3 p. 100 l'an pour l'une et à 2,5 p. 100 pour l'autre. Par contre, et c'est un grave sujet de préoccupation, les pays en voie de développement, lourdement endettés, voient leur niveau de vie se réduire dangereusement.

Cette situation n'est pas saine. L'accélération de l'économie américaine se produit alors que le déficit budgétaire des Etats-Unis dépasse 4,80 p. 100 du P.I.B. Il s'ensuit un niveau exceptionnellement élevé des taux d'intérêt américains et du dollar qui alourdit l'endettement du tiers monde et freine de la façon que vous savez la reprise économique en Europe.

J'ai eu l'occasion de le dire récemment aux dirigeants américains à Washington : il n'est pas normal que la position dominante des Etats-Unis leur permette de financer leur croissance par l'épargne des autres. En outre, leur déficit commercial entraîne un tel déficit de leur balance des paiements qu'ils deviendront l'an prochain débiteurs nets à l'égard du reste du monde.

L'économie mondiale est gravement perturbée par la hausse du dollar. Celle-ci protège cependant la France à l'intérieur du système monétaire européen, et nous en avons profité pour accroître nos réserves. L'Europe doit en tirer la leçon en renforçant son identité monétaire. Nous y travaillons — il y a moins d'un mois, par exemple, à Dublin — de même que nous agissons pour réformer le système monétaire mondial. Mais face à la crise, nous devons d'abord compter sur nous-mêmes. Rien ni personne ne nous dispensera de l'effort qu'il faut accomplir chez nous.

La situation économique de la France et du monde nous impose à la fois rigueur, audace et solidarité.

Rigueur, car nous ne pouvons tolérer aucun dérapage, qu'il s'agisse de l'exécution budgétaire, de l'équilibre indispensable de notre commerce extérieur ou de l'évolution de la masse monétaire, qui devra être proche du rythme de l'inflation prévu dans nos hypothèses économiques.

**M. Robert-André Vivien.** On peut toujours rêver !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Audace, parce qu'il est plus que jamais nécessaire de relever le défi technologique de la fin de ce siècle et de placer notre économie en position d'être durablement compétitive face à la concurrence internationale.

Solidarité, parce qu'il n'est d'effort librement consenti que s'il est équitablement réparti. L'esprit de justice qui anime le Gouvernement depuis 1981 inspirera toutes nos décisions.

Rigueur, audace, solidarité : telles sont les caractéristiques du projet de budget qui vous est soumis.

Je l'ai dit devant votre commission : ce budget n'est ni un budget de relance au sens traditionnel du terme, ni un budget de déflation, ainsi que l'a remarqué M. le rapporteur général.

C'est un budget rigoureux et volontaire. Il est fondé sur des hypothèses économiques réalistes, ni roses, ni grises (*rites sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*), une inflation en glissement de 4,5 p. 100, soit un peu plus de deux points de moins qu'en 1984, rythme convenable qui nous permettra de faire aussi bien que nos principaux partenaires ; l'équilibre de notre commerce extérieur en fin d'année dégageant un excédent de notre balance des paiements, dont l'amélioration est d'ores et déjà sensible ; une croissance fixée à 2 p. 100 du P. I. B. marchand, soit 1,8 p. 100 pour le P. I. B. total, à l'image de ce que prévoient les organismes internationaux.

Cette accélération progressive de l'activité devrait nous permettre de redresser la situation de l'emploi en 1985, mais je me garderai d'avancer un chiffre de chômage pour la fin de 1985.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Cela vaut mieux ! Soyez prudent !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je puis vous assurer, monsieur Gaudin, que tout sera fait pour le contenir et le réduire. (*Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Pierre-Bernard Cousté.** L'intention est heureuse !

**M. Michel Cointat.** Les statistiques sont truquées !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** L'amélioration de la situation de l'emploi n'est pas seulement nécessaire à l'équilibre économique, elle est aussi indispensable à l'efficacité économique car le renouveau des machines suppose une nouvelle qualification des hommes simultanément dans l'industrie, dans le commerce et dans l'agriculture. Ce qui est fait depuis plusieurs années et sera encore développé dans le domaine de la formation est à cet égard décisif.

Nous devons être capables de produire plus, mieux et à meilleur prix.

**M. Robert-André Vivien.** Comment ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** C'est ainsi, et non par la récession, que nous leverons la contrainte extérieure qui pèse depuis si longtemps sur notre économie.

Vous savez tous, et M. Vivien comme les autres (*rites et exclamations sur les bancs des socialistes*), que, depuis 1974, notre balance commerciale a été constamment déficitaire, sauf en 1975 et en 1978.

**M. Michel Cointat.** Il nous a fallu quatre ans pour absorber le premier choc pétrolier !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Les causes en sont multiples et nous devons les examiner d'un œil objectif : baisse de l'investissement, dynamisme commercial insuffisant, fragilité du tissu industriel. Personne ne conteste ces faiblesses. Mais la poursuite d'une hausse de nos prix toujours plus rapide que celle de nos concurrents explique le déséquilibre persistant de nos échanges et l'augmentation du taux de pénétration des importations de produits industriels.

Je citerai deux chiffres à cet égard. Le taux de pénétration des importations industrielles en France était de 25 p. 100 en 1974 et de plus de 35 p. 100 en 1981. Ces deux pourcentages suffisent pour juger une politique industrielle qui n'a pas été faite quand il en était encore temps ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Cela explique également, sinon en totalité, du moins très largement, nos difficultés en 1981 et 1982, lorsque notre économie n'a pu faire face à une légère croissance de la demande intérieure. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Robert-André Vivien.** C'était du néo-keynésianisme !

**M. Jean-Claude Gaudin.** En sept ans, la production industrielle avait augmenté de plus de 25 p. 100 !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Ne contestez pas mes chiffres, ils sont irrécusables.

**M. Francis Geng.** Personne n'y croit !

**M. Emmanuel Aubert.** Parlez-nous plutôt du budget de 1985 !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Permettez-moi de m'arrêter un instant sur les causes de cette situation, car ces problèmes sont trop sérieux pour qu'on ne les

aborde pas au fond. Dès la fin des années 70, les experts de l'I.N.S.E.E. ont mis en évidence le vieillissement de notre appareil productif et son insuffisante productivité.

**M. Emmanuel Aubert.** Vous cherchez sans cesse des excuses !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Autrement dit, nous ne devons pas seulement adapter le niveau de la demande en fonction de la contrainte extérieure, il nous faut parallèlement améliorer l'efficacité de notre appareil productif.

Comme l'a fort justement remarqué Paques Méraud dans son dernier rapport au Conseil économique et social, ce sont les progrès de productivité de l'ensemble des facteurs de production qui permettent le maintien du pouvoir d'achat des salaires, le ralentissement de la hausse des prix et le développement de nos exportations.

La compétitivité est l'enjeu de la modernisation. Elle est aussi le principal enjeu de la lutte contre l'inflation.

L'inflation est en France, chacun le reconnaît, un mal profond. Elle a été souvent acceptée comme une drogue douce permettant de franchir les caps difficiles. Mais elle ne présente pas seulement l'inconvénient de rendre nos produits moins compétitifs sur les marchés extérieurs, elle est aussi un impôt supplémentaire pour les pauvres et une subvention pour les riches, selon l'heureuse définition donnée par M. François Mitterrand en 1974.

L'efficacité économique le commande, la justice sociale l'exige : il nous faut vaincre l'inflation. Les deux points que nous voulons gagner l'an prochain seront décisifs, aussi bien pour la capacité de vente de la France que pour le pouvoir d'achat des Français.

Pour réduire l'inflation, la maîtrise de l'évolution des revenus a été nécessaire : la démarche nouvelle, due à l'initiative de M. Jacques Delors, à qui je tiens à rendre l'hommage qu'il mérite pour l'action qu'il a conduite de 1981 à 1984...

**M. Robert-André Vivien.** De profundis !

**M. Francis Geng.** Vos amis n'applaudissent pas, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** La démarche nouvelle, dis-je, visant à organiser l'augmentation nominale des salaires en fonction de l'inflation à venir a apporté les preuves de son efficacité. Elle doit s'étendre aux rémunérations et commissions de toutes sortes.

En réalité, ce qui est à l'origine du différentiel d'inflation que l'on observe avec nos voisins, c'est — on ne le répètera jamais assez — l'insuffisante productivité de nombreux secteurs de notre économie, d'où la nécessité de moderniser pour réduire nos coûts.

**M. Robert-André Vivien.** Et qu'en était-il dans le passé, monsieur le ministre ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Dans cette perspective, la libération des prix industriels et de certains services sera poursuivie. Il dépend des entreprises et non de l'Etat que l'on aille plus ou moins vite. Moins d'inflation et ce sera plus rapide. Mais, s'il y a dérapage, soyez-en sûrs, je veillerai au grain. (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Gilbert Gantier.** Nous voilà rassurés !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Oui, il faut moderniser dans l'industrie, dans les services et la distribution, où la concurrence doit jouer à plein, dans les banques et l'administration, qui doivent, elles aussi, accomplir un effort de productivité.

L'Etat aussi avait à donner l'exemple. Telle est la signification profonde du budget proposé pour 1985. Celui-ci est fondé sur un renversement historique du mouvement de croissance des prélèvements obligatoires et sur une réduction réelle des dépenses de l'Etat. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Ermond Alphandéry.** On rêve !

**Un député de l'union pour la démocratie française.** Mensonge !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Les prélèvements obligatoires — vous avez eu raison, monsieur le rapporteur général, de dire qu'il fallait s'expliquer là-dessus —, à savoir ce que l'Etat, la sécurité sociale et les collectivités territoriales prélèvent sur la production nationale, vont baisser de 1 p. 100.

**M. Francis Geng.** Et le téléphone ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** C'est une première. Si certains contestent ce chiffre, je n'ai pas entendu contester le fait. Et je précise tout de suite que notre calcul a été établi, comme vous l'avez rappelé, monsieur le rapporteur général, conformément aux définitions de l'O.C.D.E. Je m'en remets à ce sujet aux évaluations des comptes nationaux dont j'accepte d'avance les conclusions. (*Très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

Je comprends à certains égards l'embaras de l'opposition. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Georges Tranchant.** Oh, ne vous inquiétez surtout pas !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Elle a passé son temps, lorsqu'elle était au pouvoir, à annoncer une baisse des impôts, qu'elle n'a jamais faite (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de union pour la démocratie française*).

Sous le septennat précédent, les prélèvements ont augmenté de 6,4 points : de 3,1 points sous M. Chirac et de 3,3 points sous M. Barre. Ils sont quasiment à égalité, ce qui, je l'espère, les ravira tous deux. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Voilà donc une sorte de sondage selon lequel, semble-t-il, M. Chirac a un petit peu d'avance sur M. Barre. (*Rires sur les mêmes bancs.*)

Nous avons connu, nous aussi, une dérive de même nature, de l'ordre de 2 points, de 1981 à 1984.

**M. Georges Tranchant.** Avec vous, les choses vont vite !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Il a fallu, mesdames, messieurs les députés, toute la volonté du Président de la République pour inverser cette tendance.

**M. Jean-Louis Gosduff.** Et les 3 millions de chômeurs !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Nous reviendrons, M. Henri Emmanuelli et moi-même, sur la réduction des impôts. Je dirai simplement que l'objectif de baisse de 1 p. 100 des prélèvements ne sera atteint qu'au prix d'un effort de productivité de l'ensemble des administrations publiques.

Avec un total de 995,2 milliards de francs, les dépenses du budget de l'Etat augmenteront de 6 p. 100 l'an prochain, soit moins que la croissance du produit intérieur brut en valeur, qui sera de 7,5 p. 100.

L'effort d'économie portera principalement sur les dépenses ordinaires dont la hausse sera limitée à 4,5 p. 100. Les effectifs de la fonction publique seront réduits de 5 454 personnes, soit 0,2 p. 100 des effectifs.

**M. Georges Tranchant.** Après en avoir embauché 200 000 !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Cette réduction ne remet évidemment pas en cause les créations d'emplois opérées en 1981 et en 1982, là où des retards avaient été pris. Je pense en particulier à l'enseignement, à la sécurité, aux hôpitaux.

Pour ce qui est de la sécurité, le renforcement des moyens sera poursuivi en 1985 et la défense nationale verra ses priorités renforcées.

**M. Jean-Marie Daillet.** Ce n'est pas vrai !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** L'informatisation des services publics, qui sera poursuivie — les crédits seront accrus de 531 millions de francs — permettra d'alléger certaines tâches et de dégager du temps pour l'accueil et l'information du public.

L'administration doit, elle aussi, épouser son temps et je sais que les fonctionnaires y sont prêts. Eux aussi veulent améliorer la productivité de l'Etat.

Dans les hôpitaux, dont les effectifs sont désormais stabilisés, nous aurons à poursuivre la modernisation de façon à transférer des emplois administratifs vers les services de soins. De même, il sera nécessaire de substituer aux trop nombreux hôpitaux-hospices qui restent encore, qui coûtent cher et qui sont souvent vétustes, des hôpitaux modernisés et des maisons de retraite dignes des personnes âgées.

**M. Alain Madelin.** Ayez-en les moyens !

**M. Claude Labbé.** Vous n'avez pas d'argent !

**M. Robert-André Vivien.** Où sont les crédits ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je vous l'expliquerai, monsieur Vivien.

Tout cela suppose un redéploiement des personnels qui devrait être réalisé dans la plus étroite concertation sociale.

On dit parfois qu'il y a trop d'Etat. Ce n'est pas mon avis. L'autorité de l'Etat doit être renforcée. Elle doit être en tout cas préservée.

**M. Claude Germon et M. Michel Bérégovoy.** Très bien !

**M. Claude Labbé.** Quel enthousiasme dans la majorité !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** C'est l'Etat qui est le garant de l'intérêt général. C'est à lui de défendre les plus faibles, ceux qui n'ont pas la capacité de s'exprimer toujours avec force.

Beaucoup préconisent la régression de l'Etat, contestent son autorité...

**M. Alain Madelin.** Mais vous, vous renforcez l'autorité de l'Etat !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... préfèrent les intérêts particuliers à l'intérêt public. Je réponds franchement non. Les opinions peuvent naturellement diverger, mais il faut, c'est vrai, moins de paperasses, moins de bureaucratie...

**M. Claude Bartolone.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... et il y en a beaucoup, et cela depuis des décennies — je n'incrimine personne en particulier. Il faut moins de bureaucratie...

**M. Emmanuel Aubert.** Et pas du tout de socialisme !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... ce qui donnera finalement plus d'autorité à l'Etat.

Repondant à l'interruption que je viens d'entendre, je rappellerai que j'ai hérité de nombreuses paperasses quand j'étais à la sécurité sociale. J'en ai supprimé un grand nombre. Et ce n'était pas les socialistes qui les avaient imaginées, mais c'est un socialiste, agissant dans le cadre d'un gouvernement de gauche, qui a supprimé beaucoup de tracas inutiles pour les assurés sociaux. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

L'effort de productivité, mesdames, messieurs les députés, doit s'étendre aussi aux collectivités locales. A cet égard, je tiens à clarifier deux points.

Premier point : l'Etat a élargi les pouvoirs des collectivités locales par la décentralisation. Il a transféré certaines de ses compétences et les crédits correspondants au centime près, comme vient de le rappeler M. le Président de la République. Dire le contraire, c'est tromper sciemment l'opinion !

**M. Edmond Alphandéry.** Les maires en savent quelque chose !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Second point : le prélèvement de 3 milliards, qui figure dans le projet de loi de finances, a suscité une émotion dont j'ai déjà dit, la semaine dernière, qu'elle était légitime. Je m'en suis ouvert au Premier ministre, qui m'a chargé, monsieur le rapporteur général, de rechercher une base d'accord avec votre assemblée. Un substitut à ces 3 milliards lui sera donc proposé.

**M. Henry Delisle.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Mais il n'en reste pas moins qu'un vrai problème se pose. Il nous faudra le résoudre en accord avec les organisations représentatives des collectivités locales. Il n'est pas sain, monsieur le rapporteur général, que l'Etat verse aux collectivités locales 100 francs de recettes fiscales quand il n'encaisse que 96 francs. J'admets volontiers un délai de réflexion, et je l'admets d'autant plus aisément que je souhaite l'appui des collectivités locales dans l'action engagée pour faire baisser les prélèvements obligatoires.

**M. Jean Falala.** Versez nous la D.G.F. !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Mais aucune personne de bon sens ne pourra nier la réalité du problème financier posé à l'Etat, surtout quand on constate que l'Etat a avancé au fil des ans 35 milliards de francs dont il ne récupérera rien.

Nous en parlerons, mais il faudra, au-delà de ce que nous ferons à l'occasion du budget de 1985, poursuivre notre réflexion et, en premier lieu, avec l'organisation des maires, de façon à trouver une solution durable.

Le ralentissement des dépenses budgétaires est également nécessaire à la réduction des déficits publics. M. Christian Goux, président de la commission des finances, a déclaré à juste titre que la réduction des déficits publics conditionnait la poursuite de la désinflation.

**M. Edmond Alphandéry.** Il a raison !

**M. Francis Geng.** C'est logique !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** En 1985, l'équilibre de la sécurité sociale restera assuré, d'une part, par la maîtrise des dépenses de santé et, d'autre part, par une meilleure gestion de la trésorerie de cette sécurité sociale dont certains experts n'ont absolument pas tenu compte dans les chiffres avancés il y a quelques jours.

**M. Francis Geng.** Ce seront les entreprises qui paieront !

**M. Robert-André Vivien.** Eh oui !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Dans les entreprises nationalisées, l'assainissement, déjà bien engagé, sera lui aussi poursuivi.

Notre effort portera donc en priorité, monsieur le président de la commission des finances, sur le budget de l'Etat.

Je n'ai pas, vis-à-vis du déficit budgétaire, d'attitude dogmatique.

**M. Edmond Alphandéry.** Heureusement !

**M. Jean-Marie Daillet.** Mieux vaut pas !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Il a été et il peut être, en certaines circonstances, un instrument de relance, utile s'il est limité dans le temps. Tel n'est pas le cas aujourd'hui où la charge de la dette croît plus vite que le budget et la production.

**M. Edmond Alphandéry.** Trois fois plus vite !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** D'où la nécessité de nous en tenir absolument au chiffre de 3 p. 100.

**M. Christian Goux, président de la commission.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Deux contraintes pèsent sur le financement de la dette publique : d'une part, le niveau élevé des taux d'intérêt américains, qui

freine la décreue de nos propres taux. (Ah! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Il s'agit là d'un élément objectif, qui n'est contesté par personne.

**M. Edmond Alphandéry.** Mais il n'y a pas que cela!

**M. Jean-Marie Daillét.** Evidemment!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Laissez-moi terminer, messieurs. Je souhaite, quant à moi, parler franchement.

**M. Edmond Alphandéry.** Et le prélèvement exceptionnel sur les banques?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je reviendrai autant qu'il le faudra à des explications simples...

**M. Pascal Clément.** Simplistes!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... dont je souhaite qu'elles fassent l'objet d'une méditation commune.

D'autre part, il faut tenir compte des besoins que l'Etat doit couvrir sur le marché financier et qui rendent celui-ci plus étroit pour les banques et les entreprises, ce qui renchérit le coût de l'argent.

**M. Michel Noir.** Il faut le reconnaître!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Réduire le déficit budgétaire sera l'un de nos objectifs prioritaires et j'y mettrai la même détermination que celle que l'on me reproche parfois dans le domaine de la sécurité sociale.

**M. Jean Falala.** A quel prix?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** J'y vois, en effet, le moyen d'accroître notre marge de manœuvre par la réduction des taux d'intérêt qui profitera à notre économie, surtout si elle se trouve amplifiée par les gains de productivité que j'ai demandé aux banques de réaliser en vue de diminuer ce que l'on appelle d'un terme savant le coût d'intermédiation...

**M. Edmond Alphandéry.** Cela veut dire : dégraisser!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... et qui désigne simplement la somme que prélèvent les banques pour faire le métier d'emprunter et de prêter.

**M. Michel Noir.** Mais elles licencient du personnel!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Fallait-il, comme cela a été suggéré, préférer une réduction plus importante du déficit budgétaire à une diminution des impôts? L'audace consiste à baisser les impôts pour stimuler l'initiative.

**M. Edmond Alphandéry.** Reagan!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** La question méritait d'être posée. Notre réponse est simple.

**M. Edmond Alphandéry.** Très simple!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Au lieu d'avoir un budget dynamique dans les circonstances où nous sommes, nous aurions eu un budget de récessinn qui aurait compromis aussi bien l'assainissement que la reprise de notre économie.

Le déficit budgétaire a été fixé à 139,8 milliards de francs. Le budget sera exécuté tel quel.

**M. Michel Noir.** Ce sera bien la première fois!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Fallait-il commencer par annoncer un chiffre plus faible? Je préfère, pour ma part, la vérité d'un déficit accepté...

**M. Gilbert Gantier.** C'est plus sage!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... à l'artifice qui consiste à afficher un budget en équilibre et à l'exécuter en déficit, comme cela s'est fait en 1975, en 1976, en 1977, en 1978 et en 1979. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Michel Noir.** Et en 1982? Et en 1983?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Pour la première fois depuis trente ans, les impôts vont baisser d'une année sur l'autre.

**M. Jean Falala.** Vous faites rigoler tout le monde!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** J'entends dire que le relèvement des taxes annulerait cette baisse. La différence entre ce qui augmente et ce qui diminue est bien une baisse de 1 p. 100. En 1985, les Français paieront, tous comptes faits, l'équivalent de 1 p. 100 du produit intérieur d'impôts et de taxes en moins.

**M. Edmond Alphandéry.** Y compris le téléphone?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Voilà la vérité! Et que les soi-disant experts n'essalent pas de jeter la confusion en lançant un débat sur les chiffres!

Rappelez-vous, mesdames, messieurs les députés! Que faisaient les « experts » quand ils étaient au Gouvernement? Ils ne se contentaient pas d'augmenter telle ou telle taxe, ils majoraient régulièrement les taxes, les impôts et les cotisations sociales. Telle est la vérité! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

La différence, elle est là. Les Français en jugeront quand ils recevront leurs feuilles d'impôt.

**M. Michel Coïntat.** Et leurs factures de téléphone! N'oubliez pas non plus l'augmentation de la taxe d'habitation!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Ce débat, mesdames, messieurs les députés, sera arbitré par les Français (applaudissements sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française) quand ils recevront leurs feuilles d'impôt en 1985. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.) J'en viens maintenant à la raison profonde. « Trop d'impôts tue l'impôt » : cette formule lapidaire est du Président de la République, et elle dit tout.

**M. Robert-André Vivien.** C'est faux! Elle est de l'économiste américain M. Laffer!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Il arrive un moment — on l'a vu dans les pays scandinaves — où le poids de l'impôt altère l'esprit d'initiative et risque progressivement d'asphyxier la production. Il était nécessaire d'enrayer le cours des choses, qui remontait à loin, comme je viens de le dire. C'est fait.

La baisse des impôts intéresse à la fois les ménages et les entreprises. Dans les deux cas, elle a pour but de rendre notre économie plus active.

La réduction de 10 p. 100 de la taxe professionnelle dont bénéficieront toutes les entreprises — je dis bien : toutes — consolidera le redressement de leur situation financière.

(A ce moment, M. Raymond Douyère remplace M. Louis Mermar au fauteuil présidentiel.)

#### PRESIDENCE DE M. RAYMOND DOUYERE, vice-président.

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** L'allègement de l'impôt sur le revenu et la suppression du 1 p. 100 social, monsieur le rapporteur général, favoriseront l'épargne des ménages et l'achat des biens.

Quant au relèvement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, je vous rappelle les raisons de notre choix : la facture pétrolière de 200 milliards de francs est trop forte. Il faut donc consommer moins de pétrole. On dit que le mouvement s'amorce. Si cela était, je m'en réjouirais, nos rentrées fiscales dussent-elles en souffrir, car c'est ainsi que nous léverons notre principale contrainte extérieure.

Prolongeant cette orientation, le budget réaffirme nos deux priorités : investissement et formation.

L'investissement productif est partout encouragé. Il l'est, dans le secteur public, par des dotations en capital orientées davantage vers les secteurs d'avenir.

**M. Francis Geng.** Et l'industrie automobile?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** En revanche, le redressement des comptes des entreprises publiques déficitaires permettra de réduire les subventions qu'elles reçoivent.

L'effort d'investissement de l'Etat est préservé, les dépenses d'investissement augmentant de 6,5 p. 100 ; les programmes d'actions prioritaires du 9<sup>e</sup> Plan ont été partout respectés.

**M. Michel Noir.** C'est faux!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Dans le secteur privé, l'effort d'investissement reste encouragé par la prorogation des dispositions qui permettent aux entreprises de majorer de 40 p. 100 l'amortissement la première année et donc de porter celui-ci à 70 p. 100 pour les biens d'équipement amortissables en trois ans.

En outre, les dépenses de recherche peuvent désormais être déduites intégralement dès la première année et des dispositions voisines sont proposées pour l'acquisition de logiciels informatiques.

L'aide ainsi apportée, sans être identique à celle qui est en vigueur dans d'autres pays, est d'une ampleur exactement comparable. Elle permet aux investissements réalisés en France de ne pas être pénalisés par rapport aux investissements réalisés à l'étranger.

Faut-il aller plus loin et imaginer de nouvelles aides? Je crois qu'il n'est pas raisonnable de multiplier les formules de prêts et les formules d'aides fiscales qui « bureaucratissent » notre économie.

L'amélioration de la situation financière des entreprises ne le justifie d'ailleurs pas et je préfère agir par la baisse des taux d'intérêt et l'accroissement des fonds propres des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises, par l'accès au deuxième marché boursier.

C'est ainsi que le Gouvernement entend témoigner sa confiance aux entreprises dynamiques, qui osent et qui réussissent.

L'institution du « carry-back » a été proposée par la commission des finances. Il s'agit là, mesdames, messieurs, comme vous le savez, d'une disposition en vigueur, sous d'autres formes, dans de nombreux pays. Le débat parlementaire permettra

d'examiner attentivement la proposition. Je vous réponds positivement, monsieur le rapporteur général...

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Merci!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... sur les principes du débat.

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Ah!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Telle qu'elle est formulée, votre proposition appelle tout de même dès maintenant deux réserves de ma part.

D'abord, elle ne doit pas inciter au dépôt de bilan : ce serait le contraire de ce que vous recherchez.

Ensuite, elle ne doit pas, par la mobilisation de la créance, substituer aux prêts bancaires un financement garanti par l'Etat.

Sous ces deux réserves, nous en reparlerons au cours du débat budgétaire.

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Très bien!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Pour ce qui est de l'agriculture, j'ai déjà indiqué à votre commission qu'une disposition fiscale visant à prendre en compte la rotation des stocks serait la bienvenue dans ce débat.

**M. Gérard Gouzes.** Très bien!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Pour ce qui concerne les entreprises de main-d'œuvre, je souhaite que l'on continue à réfléchir à l'allègement de leurs charges.

**M. Bernard Poignant.** Bravo!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Le déflationnement des allocations familiales permettrait de réduire le taux des cotisations de façon significative.

Ce serait une mesure équitable et efficace qui encouragerait le travail à temps choisi. (Applaudissements sur quelques bancs des socialistes.)

L'effort de formation et de recherche sera lui aussi intensifié.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Vous rêvez.

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Le budget prévoit, à cet égard, un accroissement important des moyens affectés à ces actions.

Le budget de l'éducation nationale verra ses moyens accrus de plus de 6 p. 100 par rapport à 1984. Près de 2 300 emplois seront créés, principalement pour l'enseignement technique et pour l'enseignement supérieur.

La formation professionnelle bénéficiera de 1 milliard 600 millions de francs de dotations supplémentaires.

Le budget civil de la recherche voit ses moyens humains et financiers renforcés par la création de 600 emplois et par une progression de 7 p. 100 des dépenses et de 7,3 p. 100 de l'enveloppe totale des crédits de recherche-développement.

Mesdames, messieurs les députés, ce projet de budget opère un transfert des ressources de l'Etat vers les ménages et vers les entreprises. Efficace sur le plan économique, il répond aussi à notre souci de justice sociale.

C'est ainsi que le Gouvernement a choisi de procéder à des réductions d'impôts uniformes, de telle sorte que tous les contribuables en bénéficient dans les mêmes conditions.

**M. Edmond Alphandéry.** Même les plus modestes? Même ceux qui sont exonérés?

Vous êtes incroyable!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Le Gouvernement a maintenu le 1 p. 100 social sur les revenus de valeurs mobilières soumises à préalablement libérateur, mesure qui va dans le sens d'un élargissement du financement social à tous les revenus.

De même, la majoration de l'impôt sur les grandes fortunes est maintenue.

Bien entendu, l'Etat ne peut pas réduire les impôts de ceux qui ne paient pas d'impôt à l'Etat, monsieur Vivien.

**M. Robert-André Vivien.** Je n'ai rien dit, monsieur le ministre!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** J'avais cru vous entendre.

La force de l'habitude sans doute!... (Sourires.)

**M. Marc Lauriol.** Vous entendez des voix, comme Jeanne d'Arc!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** La voix de M. Vivien se reconnaît ordinairement fort bien.

Je regrette mon erreur, et je vous présente, monsieur le député, mes excuses.

**M. Gérard Gouzes.** C'est trop!

**M. Robert-André Vivien.** J'accepte vos excuses avec plaisir, monsieur le ministre! Très honoré! (Rires.)

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** En tout cas, l'interruption que j'ai entendue venait du côté droit de l'hémicycle.

Bien entendu, l'Etat ne peut pas réduire, je le répète, les impôts de ceux qui ne paient pas d'impôt à l'Etat. C'est aussi simple que cela.

**M. Edmond Alphandéry.** Evidemment!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Cela veut-il dire que rien n'est fait pour les plus modestes?

Au contraire, depuis 1981, leur situation s'est améliorée — on nous l'a assez reproché! — par la revalorisation du minimum vieillesse, de l'allocation aux adultes handicapés, de l'allocation logement, des allocations familiales et du montant du S. M. I. C.

**M. Henry Delisle.** Très bien!

**M. Adrien Zeller.** Et le nombre des chômeurs?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Cette politique sera poursuivie. Voilà tout ce qui sépare la gauche de la droite! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Je n'aurai pas la cruauté de rappeler ici ce que j'ai lu il y a quelques heures. Tandis que l'opposition remet en cause tous les mécanismes de la solidarité, nous avons exonérés 20 p. 100 de foyers supplémentaires de l'impôt sur le revenu et 1 million 500 000 de la taxe d'habitation.

Ceux qui en ont bénéficié n'ont pas la mémoire courte, qui qu'on en dise ici ou là! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Jean-Pierre Soisson.** Ça ce n'est pas de l'électoratisme! (Sourires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Le Gouvernement a aussi complété le système d'assurance chômage élaboré par les partenaires sociaux, par un système de solidarité, à la charge de l'Etat, doté de 38 milliards de francs, qui prend à sa charge les préretraites.

Deux allocations ont été instituées, l'une d'insertion pour les jeunes, l'autre de solidarité pour les chômeurs en fin de droits.

Le devoir de solidarité sera rempli : solidarité face à la mutation technologique, solidarité devant les detresses que provoque le chômage. (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

**M. Jean Falala.** Les « nouveaux pauvres », c'est vous qui les avez faits!

**M. Henry Delisle.** C'est stupide!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Nous nous expliquerons sur tout cela au cours de ce débat tant que vous le voudrez!

La mobilité de l'emploi est une nécessité.

Dans l'industrie, deux travailleurs sur trois auront à changer d'emploi dans les cinq années à venir. Un tiers des métiers de l'automobile ne sont pas encore connus.

Refuser cette mobilité, ce serait condamner le niveau de vie des Français à l'affaissement; mais, pour la faire accepter, nous devons rompre avec la vieille logique : mobilité égale suppression d'emplois, égale chômage.

Désormais, la formation de tous ceux qui sont frappés par la restructuration — la formation des jeunes en particulier — sur les lieux de travail ou au plus près, doit être la réponse moderne aux effets de la restructuration industrielle.

Ce qui se fait dans l'automobile peut être suivi dans un grand nombre de secteurs en difficulté. Les chefs d'entreprise que j'ai rencontrés en sont conscients; les syndicats aussi. La politique contractuelle a là de quoi « mouder » des solutions originales et le Gouvernement y aidera chaque fois que ce sera utile.

Mesdames, messieurs les députés la mutation de notre société, les bouleversements qu'elle provoque dans les rapports sociaux, l'anonymat qu'elle secrète dans le fond de nos villes, exigent la solidarité de tous.

Je suis choqué — pourquoi le cacherais-je? — lorsque j'entends les chantages de la croissance zéro ou les pourfendeurs de « l'Etat-providence » s'emouvoir tardivement des conséquences de la crise!

Rappelez-vous les débats de ces deux dernières années.

Voici deux ans, il n'y avait pas de mots trop durs, ici même, pour dénoncer les trous de la sécurité sociale et de l'Unedec; il n'y avait pas de mots trop durs l'an passé pour condamner le matriage fiscal!

La pauvreté, mesdames, messieurs, elle existe, ...

**M. Adrien Zeller.** Oui, et elle s'accroît!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... je l'ai rencontrée, dès mon jeune âge, dans la banlieue industrielle de Rouen et j'en ai gardé le douloureux souvenir.

**M. Michel Noir.** Vous n'êtes pas seul dans ce cas!

**M. Jean-Louis Goasduff.** Bien sûr! il y en a d'autres!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** La pauvreté a reculé, je m'en souviens, en 1936, grâce au Front populaire.

**M. Jean-Marie Daillet.** Les vieilles lunes...

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** La pauvreté a reculé au lendemain de la Libération, grâce à l'expansion économique, et elle reculera encore grâce à la production de nouvelles richesses qui seront le fruit d'une économie modernisée.

Sur un tel sujet, quelles que soient les solutions que l'on avance, quel que soient les a priori logiques, je crois que nous devrions essayer de réfléchir aux mêmes choses et, si possible...

**M. Alain Madelin.** De nous rassembler ? (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... oui, de nous rassembler. (*Applaudissements sur quelques bancs des socialistes.*)

**M. Francis Geng.** Et de moderniser ? (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** La modernisation de l'économie va plus vite qu'on ne le croit, mais moins vite qu'il ne serait nécessaire.

**M. François d'Aubert.** Joseph Prudhomme !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** En attendant, la solidarité doit jouer à plein : celle des associations, celle des collectivités locales et celle de l'Etat aussi, naturellement.

Mesdames, messieurs les députés, les adeptes de l'ultralibéralisme, ceux qui récusent l'Etat sous toutes ses formes, je pense à M. Friedman qui a tant d'admirateurs en France, estiment qu'il faut laisser les pauvres se débrouiller tout seuls.

Ce n'est pas l'opinion du Gouvernement.

Ce ne sera jamais celle du socialiste que je suis, car notre société sera jugée là-dessus aussi.

**M. Jean-Louis Goasdouff.** Il n'y a pas que les socialistes qui se préoccupent de la pauvreté ! Toujours cette monopolisation du cœur !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Et dès demain, dans le droit fil des mesures adoptées en janvier 1983, le Conseil des ministres arrêtera de nouvelles dispositions afin que la solidarité nationale s'exerce de façon concrète et immédiate à l'égard des plus démunis. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Mesdames, messieurs les députés, le projet de budget pour 1985 qui vous est proposé, je le résumerai d'un mot, celui auquel je crois...

**M. Gilbert Gantier.** Appauvrissement ?

**M. Jean-Marie Daillet.** Pauvreté ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... le mot confiance.

**M. Jean Falala.** Du moins ça ne nous coûte rien !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Confiance dans le redressement engagé, confiance dans la capacité de mobilisation de ce pays, confiance dans l'avenir.

Qui dit confiance dit clarté.

Ce budget est clair et il sera exécuté sous le contrôle de la représentation nationale : l'état mensuel de l'exécution sera non seulement régulièrement fourni mais régulièrement publié.

J'ai fait allusion précédemment à ma naissance dans la banlieue de Rouen. J'ai eu l'occasion, comme bien des Rouennais, de lire Alain, le philosophe de la République. Il a écrit cette phrase que je vous invite à méditer : « Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté. » (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Pour ma part, je suis résolument optimiste parce que j'ai confiance dans mon pays !

**M. Alain Madelin.** Une voix d'outre-tombe !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Les Français seront juges de notre action et juges de l'effort qu'ils consentiront.

Au rendez-vous fixé, que j'ai fixé, au début de mon propos, dans quelques mois, nous mesurerons tous ensemble, je dis bien tous ensemble, les résultats obtenus.

Confiance, clarté, c'est ainsi que se nourrit l'espoir d'un peuple. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Raymond Barre.** Monsieur le président, je demande la parole.

**M. le président.** Vous voulez faire un rappel au règlement, monsieur Barre ?

**M. Raymond Barre.** Tout à l'heure, j'avais fait demander à M. le président de l'Assemblée nationale la permission d'intervenir brièvement, car je ne voulais pas interrompre l'exposé de M. Bérégovoy. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. François Loncle.** De quel droit voulez-vous intervenir maintenant ?

**M. Jean-Claude Coudin.** Il a été mis en cause. Il est normal qu'il réponde !

**M. Parfait Jans.** Aux mises en cause personnelles, on répond en fin de séance !

**M. Raymond Barre.** Monsieur le président, s'il vous plaît. (*Protestations sur divers bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous prie d'écouter M. Barre, qui va s'exprimer brièvement.

**M. Raymond Barre.** Très brièvement, monsieur le président ! Pour une simple observation.

**M. le président.** La parole est à M. Barre, pour une courte intervention.

**M. Raymond Barre.** Je voulais répondre à M. Bérégovoy que je n'entendais pas l'interpeller en quelque endroit que ce soit. Mon collègue Alphandéry s'exprimera demain au nom de notre groupe.

Il reste que, comme parlementaire, j'ai bien le droit de parler et d'écrire où je veux !

**Plusieurs députés socialistes.** Bien sûr !

**M. Raymond Barre.** Mon unique observation portera sur ce que M. Bérégovoy a dit au sujet des prélèvements obligatoires, mais je n'entrerai pas dans le détail des chiffres. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**Plusieurs députés socialistes.** Plus tard !

**M. Raymond Barre.** Nous pourrions discuter les chiffres ! Monsieur le ministre, vous avez parlé de ce qui s'est passé entre 1974 et 1981.

Or, je vous le rappelle, sous le septennat précédent, les deux gouvernements qui se sont succédé ont dû faire face au relèvement de la pension des personnes âgées...

**Plusieurs députés socialistes.** Et nous ?

**M. Raymond Barre.** ... et au chômage.

**Plusieurs députés socialistes.** Et nous ?

**M. Raymond Barre.** Ils ont fait voter la loi sur le complément familial...

**Plusieurs députés socialistes.** Et nous ?

**M. Raymond Barre.** ... et la loi sur les handicapés. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**Plusieurs députés socialistes.** Et nous ?

**M. Parfait Jans.** Vous regrettez ces lois, monsieur Barre ?

**M. Dominique Frelaut.** Le règlement s'applique à tous les députés. Il fallait s'inscrire dans la discussion !

**M. Raymond Barre.** Je tenais à rappeler ces quatre aspects fondamentaux. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** Soit, mais vous ne pouvez pas faire un discours.

**M. Raymond Barre.** Certes, monsieur le président.

**M. François Loncle.** M. Barre parle pour la télé !

**M. Raymond Barre.** Je veux bien que la télévision s'en aille ! C'est à l'intention de M. Bérégovoy que je formule mon observation

**M. Philippe Sanmarco.** Il fallait vous inscrire.

**M. François Loncle.** Il n'y a pas de privilège ici !

**M. Jean-Marie Daillet.** Ça vous gêne que M. Barre réponde !

**M. le président.** Monsieur Barre, vous pouvez vous inscrire dans le débat.

Je vous demande de terminer rapidement.

**M. Raymond Barre.** Oui, monsieur le président, je vais le faire.

Je voulais dire à M. Bérégovoy qu'au moment de financer les mesures dont j'ai parlé, nous avons le choix entre le financement à crédit ou le financement par la solidarité nationale.

Or nous avons choisi le financement par la solidarité nationale, c'est-à-dire par l'augmentation des impôts ou des cotisations sociales. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

C'est la raison pour laquelle, en arrivant, monsieur le ministre, vous avez trouvé un déficit qui était le plus faible déficit des pays industrialisés, des réserves de change abondantes et une monnaie stable. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

**M. François Loncle.** Il fallait vous inscrire dans la discussion !

**M. Georges Labazée.** C'est un droit de réponse !

**M. Dominique Frelaut.** Il faut respecter le règlement !

**M. Raymond Barre.** Monsieur le ministre, c'est toute la différence entre une politique de solidarité et une politique de financement social à crédit et par l'endettement.

Je ne voulais rien dire d'autre. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur le Premier ministre, je me félicite finalement que mon interpellation vous ait conduit à vous exprimer dans cette enceinte !

Je préfère, en effet, que l'on parle ici, devant la représentation nationale, du budget et de l'avenir de la France.

**M. Francis Geng.** Les socialistes voulaient empêcher M. Barre de parler ! (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Parfait Jans.** Et le règlement ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Sur ce sujet comme sur d'autres, j'accepte de délibérer avec M. Raymond Barre sur les meilleurs choix pour la France.

Mais je constate qu'entre 1974 et 1980 les prélèvements se sont accrus de plus de 6 p. 100.

**M. Adrien Zeller.** A quel niveau ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Pourtant le même débat était déjà ouvert à cette époque.

Beaucoup considéraient qu'au-dessus de 40 p. 100 le taux de prélèvement pouvait faire peser sur l'économie une contrainte de nature à stériliser l'initiative. Nous avons raisonné de cette façon-là. Il a en effet fallu du courage pour prendre la décision de baisser d'un point le taux de prélèvement. Si nous ne l'avions pas prise, les dépenses publiques auraient, par une sorte de logique un peu fatale, continué à s'accroître. Comme l'essentiel, aujourd'hui, est de stimuler l'initiative, de réveiller les énergies, d'encourager les uns et les autres, les travailleurs et les entreprises, à produire plus, nous avons fait ce choix.

Pour ce qui est de la solidarité, ce que nous avons fait en 1981 et 1982 et qui nous a été ici reproché...

**M. Bernard Poignant.** Exact !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... avait pour but de rattraper des retards et de corriger des inégalités. Je vous concède que cette tâche de justice aurait été plus facile si nous avions trouvé un taux d'inflation inférieur à 12 p. 100...

**M. François d'Aubert.** Mais il y avait de l'argent dans les caisses !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... et c'est cela, accompagné d'un appareil industriel qui n'a pas répondu à cette croissance faible de la demande intérieure, que l'on appelle « l'héritage » : il faudra encore longtemps continuer à en parler. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

**M. Henri Emmanuelli,** secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, voici que s'ouvre le débat budgétaire et, comme vient de le rappeler M. Pierre Bérégovoy, à l'endroit où il est normal qu'institutionnellement il se tienne.

Sans doute, chacun a le droit de s'exprimer là où il le veut, quand il le veut et comme il le souhaite, et de penser différemment. Mais nous pouvons convenir aussi, sans que cela ouvre une polémique inutile sur ce thème, que c'est tout de même ici et au Sénat que sera voté le budget de la France.

Il était bon, comme l'a fait M. le ministre de l'économie, des finances et du budget, que cela soit rappelé, car nous ne pouvons, au fil des circonstances, déplorer le manque d'intérêt de la discussion parlementaire et faire en sorte qu'elle se déroule ailleurs.

Je souhaite, pour ma part, que ce débat soit authentique. Authentique parce qu'il me faut bien constater que, depuis que le Président de la République a fait un choix politique important en décidant la baisse des prélèvements obligatoires, ce choix et cette volonté ont alimenté bien des interrogations, bien des inquiétudes, pour ne point parler des paris fermes que certains leaders de l'opposition n'ont pas hésité à prendre quant à l'impossibilité de la chose. Ces derniers sont d'ailleurs coutumiers du fait, eux qui ont pris l'habitude, au fil des mois et des années, de juger avant même d'avoir vu.

Il était, nous disait-on de tous côtés — je dis bien : de tous côtés — impossible de baisser les impôts, sauf à laisser « filer » le déficit budgétaire, à sacrifier les choix antérieurs et à condamner l'avenir. Bref, c'était trop impossible, à la limite, pour être français.

Encore qu'à ce stade je convienne que le doute était permis et qu'il était légitime : le doute, lorsqu'il rencontre une volonté, est un ferment de progrès.

Mais si je souhaite surtout que ce débat soit authentique, c'est parce qu'il me faut bien constater encore que, depuis que le projet de loi de finances est public, les interrogations initiales et le scepticisme de rigueur, compréhensibles à l'époque, sont devenus aujourd'hui des habitudes, voire se sont transformées en polémiques de plus ou moins bonne foi.

C'est ainsi que tel ou tel met en cause aujourd'hui — et nous en avons vu un exemple récemment — la manière de faire les comptes, manière qu'il avait lui-même pratiquée lorsqu'il avait des responsabilités et qu'il faudrait subtilement changer pour les besoins de sa démonstration ; que tel ou tel prétend que le droit pour le Gouvernement de modifier la physiologie de la dépense publique devrait lui être brutalement refusé, comme si une telle nécessité ne s'était, au cours des années, imposée à tous ; ou bien encore, à croire ces critiques, un écart de 0,3 p. 100 de la production intérieure brute dans l'exécution

du budget serait la marque de l'absence de sérieux et de sincérité, alors que 1 à 2 p. 100 d'écart serait le témoignage du contraire.

A propos de la sincérité des chiffres, de l'évaluation des dépenses et des recettes, on ne répétera jamais assez que, malgré toute la finesse de l'analyse et du calcul, nous sommes en présence de masses budgétaires telles que l'on ne peut reprocher, pas plus aujourd'hui qu'hier, à tel ou tel gouvernement, de se tromper de 0,5 p. 100. L'actuel gouvernement et ceux qui l'ont précédé depuis 1981 ne se sont jamais trompés de plus de 0,3 p. 100. D'autres, auparavant, s'étaient trompés de 1 à 2 p. 100 !

Je ne suis pas persuadé que cela doive devenir le sujet d'une polémique majeure dans ce pays. Mais si tel devait être le cas, il conviendrait alors de rappeler les données exactes du problème afin que les critiques puissent comparer.

Je déplore aussi que certains observateurs aient pu qualifier de sérieux ce genre d'argument, comme s'il existait, finalement, une sorte de rationalité variable.

J'arrêterai là, car nous sommes réunis pour débattre et que cette discussion budgétaire va nous permettre de démontrer que, malgré tout ce que l'on a dit, baisser les impôts, c'était possible. Elle va également nous permettre de délibérer, du moins je l'espère, sur les propositions concrètes de ceux qui, jusqu'à ce jour, se sont réfugiés dans les propositions abstraites ou les condamnations générales. Je souhaite, pour ma part, qu'il y ait des amendements, des propositions et je prends l'engagement, au nom du Gouvernement, de les examiner avec beaucoup d'attention et d'intérêt.

Je m'associe, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général, aux remerciements que vous a adressés M. Pierre Bérégovoy et que je vous demande de transmettre aussi à l'ensemble des fonctionnaires de la commission et, bien entendu, des commissaires.

M. le rapporteur général a rappelé les données essentielles, sur lesquelles je ne m'attarderai pas. J'entrerai donc dans le vif du sujet.

M. Pierre Bérégovoy vient à l'instant de rappeler le contexte économique et les grands objectifs qui justifient les choix que traduit ce budget dont il a, par ailleurs, délimité les contours et souligné les lignes de force.

Je me contenterai d'ajouter qu'en 1985 bien des réformes engagées et des décisions importantes prises antérieurement porteront leurs fruits. C'est le cas, par exemple, de la décentralisation ou de choix prioritaires qui atteindront une stabilisation. En un mot comme en cent, ce budget portera l'empreinte de ce qui aura été fait antérieurement.

La modernisation, sur laquelle est centré le discours aujourd'hui, est, bien entendu, une nécessité que nul ne conteste, ni sur le plan conceptuel ni sur le plan verbal. C'est vrai. Il est tout aussi vrai qu'une nécessité ne suffit pas à fonder une politique, ni même l'affirmation de faire face à cette nécessité. Ce qui caractérise une politique, c'est la volonté d'agir, l'action et son contenu, c'est-à-dire le « comment ».

Mesdames, messieurs les députés, cette volonté d'agir est présente dans ce projet de budget, tout comme les modalités de cette action y ont un sens. Non, ce budget n'est pas une inclination du moment, une concession aux échéances à venir ou, comme cela a été dit récemment, un « débat artificiel ».

C'est une indication majeure, un choix politique réel autour duquel s'ordonnent non seulement ce budget mais aussi, comme nous avons pu le constater tout au long des jours passés, l'ensemble du discours politique. Ceci, je crois, explique cela, et, en particulier, que de grands esprits se mobilisent aujourd'hui pour démontrer l'« infaisabilité » de la chose. Je dirai, très tranquillement, que l'énergie qu'ils déploient me paraît donner la mesure exacte des choix qui ont été faits.

J'ajoute, même si ces censeurs ont à l'instant quitté l'hémicycle, qu'ils n'ont pas été les seuls à rencontrer le chômage et les nécessités de la solidarité. J'avoue que l'explication m'a paru plutôt légère. Ils le freinaient...

**M. Emmanuel Hamel.** Ils le freinaient mieux que vous !

**M. Henri Emmanuelli,** secrétaire d'Etat. ... je ne sais comment, mais nous avons vu ce que cela donnait au niveau des prélèvements obligatoires...

**M. Adrien Zeller.** Vous en êtes à 44 p. 100, à cinq points de plus !

**M. Henri Emmanuelli,** secrétaire d'Etat. ... et je n'ai pas trouvé, dans les arguments de l'accusation, ce qui fondait les critiques visant le projet de budget pour 1985.

Encore faut-il prendre la juste mesure de ces choix et ne pas en dénaturer la logique profonde. La baisse des prélèvements obligatoires n'est pas d'abord une baisse des recettes suivie d'un accommodement aveugle des dépenses.

Nous avons fait l'inverse. Nous avons d'abord procédé à un programme important d'économies — sélectives, bien entendu — lequel a permis de dégager les marges susceptibles de permettre une baisse des recettes. C'est ainsi que les choses se sont passées, même si cela ne peut être admis par certains aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, je parlerai d'abord des dépenses, après m'être arrêté quelques instants sur le montant du déficit prévu, fixé à 3 p. 100 du produit intérieur brut.

Lorsque Pierre Bérégovoy, tout à l'heure, énonçait ce pourcentage, j'ai entendu des exclamations sur divers bancs. J'ai même entendu le mot : « scandaleux » ! Les excès ne font jamais une bonne démonstration. Les précisions données à ce point de vue sur le taux d'endettement intérieur de la France permettent, je crois, de ramener les choses à leur juste réalité et inciteront peut-être certains à être plus modérés dans leur appréciation. Nous ne prétendons pas que cet endettement est un bien, qu'il est souhaitable. Nous savons bien qu'il faudra le réduire. Mais, de là à porter des jugements comme ceux que l'on peut entendre, il y a un écart qui n'est pas le signe de la sérénité !

Ce seuil de 3 p. 100 est celui qui permet le meilleur soutien de l'activité économique sans pour autant amputer les marges de manœuvre financières du Gouvernement. Je le dis sereinement, parce que, à l'égard du déficit budgétaire, la politique menée par la gauche depuis 1981 a été plutôt plus honnête et plus concluante que celle menée auparavant.

Les chiffres ont été rappelés. Je ne reviendrai pas sur la comparaison avec les écarts qui étaient constatés antérieurement. Mais, encore une fois, c'est un argument essentiel et nous ne pouvons pas laisser dire que les budgets qui ont été présentés depuis 1981 n'ont pas été sincères. Là aussi, l'histoire démontre que la sincérité plaiderait plus en faveur de ce gouvernement et des deux qui l'ont précédé que de ceux qui s'érigent aujourd'hui en censeurs.

Mais cet effort au niveau des dépenses est également indispensable pour une autre raison, que le ministre de l'économie, des finances et du budget a abordée dans son propos : pas plus que l'on ne pouvait se résigner à laisser grimper le taux des prélèvements obligatoires, pour des raisons qui ont été suffisamment explicitées, on ne devait davantage admettre que la progression des dépenses publiques soit une sorte de fatalité qu'il fallait supporter sans réagir, même lorsqu'il était clair que les dépenses en question étaient inutiles, ou peu efficaces, ou surévaluées.

J'ai déjà eu l'occasion de dire tout à l'heure que les efforts, dans certains secteurs, commençaient à être payants. Il est donc possible de dégager de nouvelles marges de manœuvre, essentiellement au moyen d'économies budgétaires.

Il n'est pas nouveau, me direz-vous, qu'un membre du Gouvernement ayant la responsabilité du budget commence son exposé en parlant d'économies. Mais je crois que la différence entre cette sorte de rite et la réalité d'aujourd'hui, c'est que ce projet de loi de finances pour 1985 comporte un programme d'économies dont l'ampleur est sans précédent dans notre histoire budgétaire, en tout cas dans celle des années d'après-guerre.

Ces pourcentages ont été cités : les dépenses, hors charge de la dette, augmenteront de 4,8 p. 100 l'an prochain, soit moins que la croissance du P. I. B. en valeur, estimée à 7,5 p. 100. Ce sont des chiffres que l'on ne peut nier même si, ici ou là, pour les besoins de la critique ou de la polémique, on essaie de les faire déraiser.

Cet effort d'économie portera principalement sur les dépenses de fonctionnement courant des administrations, hors dépenses de personnel, bien entendu, qui baisseront de 2 p. 100 en francs courants dans la plupart des cas. Car il y a, nous le verrons au cours de la discussion budgétaire, quelques exceptions.

Il serait, en effet, absurde que l'administration reste à l'écart du mouvement de modernisation que le Gouvernement souhaite imprimer à l'ensemble du pays.

Il est même nécessaire que l'Etat donne l'exemple. La meilleure garantie pour les administrations publiques réside justement dans l'effort de productivité qu'elles seront capables de réaligner. La modernisation du pays ne saurait concerner le seul secteur productif. Elle doit englober l'ensemble des acteurs économiques, politiques et sociaux, au premier rang desquels se trouvent les administrations, c'est-à-dire le « bras » de l'Etat. Il est très vite apparu à ceux qui ont préparé cet exercice budgétaire que les contraintes entraînées par la baisse des prélèvements obligatoires offraient l'occasion de nombreuses remises en question et d'une recherche active de productivité dont on trouve la traduction dans les crédits affectés, par exemple, à l'informatisation, et que cet exercice était positif.

Il en va de même pour les effectifs. La politique de stabilisation n'a pas été aveugle. Si elle va se traduire, comme cela a été indiqué, par une réduction de 5 454 emplois, certains ministères enregistreront une augmentation de leurs effectifs. Ainsi,

lorsqu'il nous est reproché de diminuer les effectifs de la fonction publique après les avoir augmentés, je demande qu'on y regarde de plus près, car on constatera que la sélectivité qui a été pratiquée répond à cet argument.

Nous ne supprimerons pas, pas plus que les années précédentes, d'emplois à l'éducation nationale. Nous en créerons au ministère de la justice et pour la recherche. Il n'y a donc pas de contradiction. C'est donc ailleurs que nous réaliserons nos économies en tenant compte des progrès de productivité réalisables.

Ces deux exemples de la modernisation des services publics et de créations d'emplois doivent, selon moi, suffire à caractériser de manière positive l'effort d'économies qui vous est proposé.

Il est sévère, je le reconnais sans détour. Mais il a été — comme je viens de l'indiquer — sélectif. Il repose sur une analyse lucide et pragmatique des différentes catégories de dépenses publiques, des différents secteurs d'intervention de l'Etat.

Associé à un projet de budget en léger déficit, il ne risque pas d'avoir d'effet déflationniste sur l'activité économique.

D'ailleurs, les engagements seront respectés et les priorités consolidées. C'est vrai pour les engagements pris au titre du Plan.

Je vous l'indiquais depuis cette tribune l'an dernier, le budget de 1984 était le premier, dans l'histoire de la planification, à prendre étroitement en compte les programmes prioritaires définis par la loi de Plan.

Il en ira de même, bien sûr, en 1985 : c'est indispensable si l'on veut intégrer aussi le budget dans une réflexion à moyen terme sur l'avenir du pays.

Or, l'an prochain, les dotations budgétaires consacrées à l'exécution du Plan feront apparaître un taux de progression de 7,2 p. 100, très supérieur à celui de l'ensemble des dépenses civiles hors dette, qui ne sera que de 4,6 p. 100.

Certains programmes prioritaires connaîtront des progressions plus marquées encore. J'en prendrai deux exemples, volontairement choisis dans des secteurs qui tiennent à cœur aux Français dans leur ensemble.

Ainsi, le programme prioritaire d'exécution n° 6 « Agir pour l'emploi » : ses crédits, hors personnel, enregistreront de 1984 à 1985 une croissance de 35 p. 100.

Le programme prioritaire d'exécution n° 1, qui vise à la modernisation de notre industrie, verra, lui, ses crédits en progression de 25,6 p. 100. Ce sont là des données qui figurent dans ce projet de loi de finances et qu'il sera bien difficile de contourner sans mauvaise foi.

D'autres engagements ont été parfaitement respectés, notamment ceux qui ont été pris envers les collectivités locales à travers la procédure si féconde des plans Etat-régions, ainsi que ceux qui ont accompagné la décentralisation. Pourra-t-on, ou plutôt osera-t-on soutenir, comme on le fait si volontiers, que l'Etat méconnaît ses propres engagements envers les collectivités locales lorsque j'aurai rappelé que les concours que l'Etat leur apportera représenteront 116,4 milliards de francs en 1985, soit 12 p. 100 de plus qu'en 1984 ? Dois-je ajouter que l'achèvement de la globalisation des crédits d'équipement se traduira par une augmentation de la dotation globale d'équipement de 42 p. 100 en crédits de paiement et de 57 p. 100 si l'on s'en tient à la seule dotation globale d'équipement communale ?

Ces taux de croissance en pourcentage ramènent à une plus juste appréciation de la réalité les critiques que l'on entend, mais qui ne sont jamais fondées sur des chiffres. Me faudrait-il encore souligner que la dotation générale de décentralisation, qui compense les charges transférées « sou pour sou », comme le disait la semaine dernière le Président de la République, progressera de 79 p. 100 ?

Si l'on préfère parler de contrats de plan auxquels je faisais allusion à l'instant, je dois dire que, là encore, les engagements sont tenus. En effet, les crédits qui seront consacrés par l'Etat à ces contrats en 1985 progresseront de 14,5 p. 100, soit trois fois plus vite que l'ensemble des budgets civils. Cela devrait permettre un respect intégral en 1985, comme en 1984 au demeurant, de toutes les obligations souscrites par l'Etat au titre des contrats de plan. Mais il est tellement plus facile de dire partout sans rien démontrer que l'Etat ne respecte pas ses obligations que de le prouver...

Troisième type d'engagements à être respectés : ceux souscrits au titre de précédents programmes. Ainsi la défense aura un budget que j'aurai la facilité de qualifier d'offensif.

**M. Emmanuel Hamel.** Vous êtes optimiste !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Il progressera de 1,8 p. 100 de plus que l'ensemble des budgets civils. J'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion de donner des indications à M. Hamel sur la ventilation des taux de dépenses à l'intérieur de ce budget de la défense.

**M. Emmanuel Hamel.** Vous ne respectez pas la loi de programmation militaire !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Au sein de ce budget, monsieur Hamel, ce sont les dépenses les plus porteuses d'avenir qui ont été privilégiées : plus 7,65 p. 100 pour les dépenses en capital et plus 14,6 p. 100 pour les dépenses de recherche et de développement.

Je considère, le Gouvernement considère que les engagements pris sont donc respectés.

De la même manière, les priorités sont consolidées.

En 1985, ces priorités auront un dénominateur commun, cela a été dit et répété : la modernisation, qui se traduira de plusieurs manières dans ce budget.

Ce sera d'abord, par une politique de soutien aux secteurs productifs. Ainsi, les crédits de politique industrielle qui, vous le savez, ont été multipliés par dix depuis 1981, seront stabilisés à ce très haut niveau. Les dotations en capital aux entreprises publiques progresseront de 11 p. 100 ; les aides à l'exportation atteindront 9 milliards de francs ; l'ensemble des dépenses publiques bénéficiant à l'agriculture représentera 105 milliards de francs ; le budget du ministère du commerce et de l'artisanat progressera, de même que les crédits de promotion touristique, si utiles au redressement de notre balance des paiements, et qui augmenteront de 26 p. 100.

Mais la modernisation inclut aussi l'effort considérable en faveur de la recherche, qui se poursuivra en 1985, avec — cela a déjà été dit — la création de six cents emplois et la croissance de 6,5 p. 100 du budget civil de recherche.

La modernisation passe encore par la création, autour du budget annexe des P. T. T., d'un pôle industriel d'une importance sans précédent, puisqu'il regroupera les télécommunications, la filière électronique, les programmes spatiaux du C. N. E. S. Ce regroupement a fait couler beaucoup d'encre et, plutôt que de chercher à en mesurer l'enjeu industriel pour l'avenir de la France, certains lui ont adressé des critiques mesquines, au regard de ce qu'ils considéraient comme l'orthodoxie budgétaire.

L'orthodoxie budgétaire est sans doute elle aussi à géométrie variable. En effet, elle n'avait pas empêché ces censeurs, lorsqu'ils étaient au pouvoir, de transférer sur le budget annexe des P. T. T. les charges de retraite des agents de ces services, charges qui, auparavant, étaient aussi inscrites au budget général de l'Etat. Nous pouvons convenir ensemble qu'il ne s'agissait pas, pour les P. T. T., d'un transfert porteur d'avenir, comme l'est certainement la maîtrise de programmes si étroitement liés à leur activité principale !

J'en terminerai avec la modernisation en soulignant l'effort consenti par le Gouvernement en faveur de la valorisation des hommes.

Trop souvent, en effet, les Français n'ont de la modernisation qu'une vision réductrice, liée aux suppressions d'emplois, au chômage ou au drame des reconversions industrielles.

Pourtant, elle passe aussi par l'amélioration de notre système éducatif et de formation professionnelle, en faveur duquel un effort considérable est également réalisé.

L'éducation nationale est l'une des grandes priorités de ce budget puisque 2 289 emplois y seront créés hors enveloppes recherche et formation professionnelle. Cet effort bénéficie tout particulièrement à l'enseignement technique et professionnel dont les capacités d'accueil et les moyens de fonctionnement seront élargis ; la moitié des postes seront ouverts dans ce seul secteur.

Quant à la formation professionnelle, elle sera caractérisée par une modification des rapports entre l'Etat et les partenaires sociaux. Ces derniers se sont engagés à assurer la formation de 300 000 jeunes, soit trois fois plus qu'à l'heure actuelle, tandis que l'action directement prise en charge par les pouvoirs publics touchera 425 000 jeunes.

La formation professionnelle des adultes n'est pas oubliée non plus, puisque ses moyens dépasseront 9 milliards de francs, soit 50 p. 100 de plus qu'en 1981.

Mesdames et messieurs les députés, je n'allongerai pas une énumération fastidieuse, mais il est utile de rappeler — car le contraire a trop souvent été affirmé — que ce budget, contrairement aux craintes que vous pouviez avoir, ne sacrifie pas les priorités de l'avenir.

J'aurais pu ajouter encore de nombreux exemples, mais nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet. Je préfère en venir aux recettes.

La notion de prélèvements obligatoires n'a jamais été très connue du grand public et ce n'est pas parce qu'elle se trouve aujourd'hui au cœur du débat que les Français en ont acquis une meilleure connaissance.

Pour simplifier, je rappellerai que ces prélèvements obligatoires comprennent les impôts d'Etat, ceux des collectivités locales et le financement des régimes sociaux.

Sans parler des impôts locaux, sur lesquels l'Etat n'a aucune maîtrise, ces prélèvements n'ont cessé de croître au cours des dernières décennies. Les chiffres ont été rappelés et la ventilation en a été faite gouvernement par gouvernement. Cela nous a permis de constater qu'en 1976 il y avait eu une augmentation correspondant à deux points du P. I. B. Je regrette que M. Barre nous ait quittés, car il s'agissait de la première année où il portait la responsabilité pleine et entière de la politique budgétaire.

**M. Adrien Zeller.** On ne voulait pas de déficit !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** A l'époque, monsieur Zeller, vous ne l'ignorez pas, peu de pays occidentaux avaient un déficit budgétaire, pas plus que la France !

**M. Adrien Zeller.** La France moins que tous les autres !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** En 1980 non plus. Ce n'est que lorsque la crise a commencé à sévir que notre budget est devenu déficitaire comme celui de pays comparables. Alors, de grâce ! Ne recourez pas à la comparaison avec l'extérieur lorsqu'elle sert votre démonstration pour l'oublier lorsqu'elle conforte la politique suivie par le Gouvernement. Les Français sont lassés de ces allées et venues entre l'intérieur et l'extérieur au gré du discours partisan.

Ce que je viens de dire est irréfutable. Pierre Bérégovoy vous a rappelé tout à l'heure les taux d'endettement intérieur. Convenez, monsieur Zeller, que s'il y a un endettement intérieur, c'est bien parce qu'il y a eu déficit.

**M. Adrien Zeller.** Vous l'avez doublé !

**M. Emmanuel Hamel.** Quadruplé !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Vous savez très bien monsieur Hamel, car un ancien magistrat de la Cour des comptes ne saurait l'ignorer, que ce qui compte, c'est le pourcentage par rapport à la production intérieure brute. Une expression en valeur absolue n'a aucune signification, et je regrette que des parlementaires de votre qualité en viennent à faire de telles comparaisons pour la nécessité du discours partisan.

Selon nos prévisions, le poids des prélèvements obligatoires représentera donc 44,7 p. 100 de la production intérieure brute en 1984. Je n'aborderai pas ici les causes de ce problème. Elles sont connues. Elles font l'objet d'un discours politique nourri.

Je dois tout de même dire que, contrairement à ce que prétendent les adversaires d'aujourd'hui du « tout-Etat », ce n'est pas à cause de la politique fiscale de la gauche. La part de la seule fiscalité d'Etat est passée de 18,5 p. 100 du P. I. B. en 1980 à 18,2 p. 100 en 1983 ; elle sera vraisemblablement de 18 p. 100 en 1984, et nous calculons qu'elle ne sera plus que de 17,7 p. 100 en 1985, étant entendu d'ailleurs que, depuis quelques années, nous nous sommes toujours trompés à la hausse plutôt qu'à la baisse, dans ce domaine, vous ne l'ignorez pas.

Quand on regarde ces chiffres et que l'on se souvient de la campagne menée l'an passé, y compris dans cette enceinte, sur le thème du matraquage fiscal, cela laisse tout de même rêveur quant au sérieux de la discussion politique dans notre pays.

**M. Adrien Zeller.** C'est pour cela que vous baissez les impôts !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Nous baissons les impôts, monsieur Zeller, parce que nous avons fait un choix politique que les gouvernements que vous avez soutenus de vos votes n'ont jamais été capables de faire. Cela vous a déjà été dit et je pense que vous l'avez entendu ; mais s'il faut vous le répéter, croyez bien que je le ferai autant de fois que cela sera nécessaire.

Une fois les responsabilités ainsi justement établies, revenons à 1985 et à la baisse de ces prélèvements obligatoires.

Cette baisse est-elle réelle ? Je ne veux pas m'attarder sur ce point mais je crois que même si nous ne sommes pas d'accord sur beaucoup de choses, nous pouvons tout de même l'être sur l'arithmétique. En effet le taux des prélèvements obligatoire sera de 44,7 p. 100 en 1984. C'est-à-dire très inférieur à ce qui avait été prévu. C'est par rapport à ce taux constaté que devra être prise en compte la baisse de 1 p. 100 et non pas par rapport au taux prévu. Cela ramène à leur juste valeur les critiques selon lesquelles la baisse spontanée du prélèvement obligatoire ayant fait plus des deux tiers du chemin il ne restait plus grand-chose à réaliser par le Gouvernement. Cela aurait été vrai si le Gouvernement s'était fondé sur le taux de prélèvements prévu, mais cela est erroné, dès lors que le calcul est opéré sur le taux de prélèvements obligatoires constaté. Là encore je m'étonne que l'on puisse nier ce genre d'évidence et que d'autres puissent trouver sérieuses de telles allégations.

Trois mesures essentielles concourent donc à cette baisse d'un point des prélèvements obligatoires.

Il y a d'abord un allègement de l'impôt sur le revenu, de 5 p. 100, uniformément pour tous les contribuables. Cela signifie que ceux — ils sont 13 millions — qui n'étaient en 1981 assujettis à aucune majoration, et dont l'impôt sera inférieur à 21 250 francs, bénéficieront d'une réduction pure et simple de leur impôt à hauteur de 5 p. 100.

La majoration de 5 p. 100 acquittée par ceux dont l'impôt est compris entre 21 520 et 32 280 francs sera supprimée. Quant à la majoration de 8 p. 100 acquittée par les contribuables les plus aisés, elle sera ramenée à 3 p. 100.

La deuxième mesure concernant les ménages est bien entendu la suppression de la contribution de 1 p. 100 du revenu imposable destinée à la sécurité sociale. C'est le retour à l'équilibre global des régimes sociaux qui permet cette suppression.

La combinaison de cette suppression et du dispositif que j'ai décrit à l'instant pour l'impôt sur le revenu, entraînera, pour le plus grand nombre des contribuables, une baisse en francs courants — je dis bien : en francs courants, ce qui rend plus dérisoire l'affirmation que l'on entend sur certains bancs — de leur cotisation à situation familiale égale et à revenu identiques à ceux de l'année précédente.

La troisième mesure concerne, elle, les entreprises. Il s'agit d'un allègement de 10 milliards de francs de la taxe professionnelle, au moyen d'un abattement de 10 p. 100 sur toutes les cotisations et de l'abaissement de 6 p. 100 à 5 p. 100 du plafond de l'imposition en fonction de la valeur ajoutée. Pour autant, il n'y aura pas de perte de ressources — je tiens à le souligner puisque la question nous a été posée à plusieurs reprises par la commission des finances — pour les collectivités locales.

Ces mesures globales sont complétées par diverses mesures spécifiques en faveur de certains secteurs.

Là encore, j'y reviendrai au moment de la discussion des articles, mais je veux d'ores et déjà en signaler deux, parce qu'elles répondent à l'attente de deux professions qui, aujourd'hui, connaissent des difficultés particulières.

Conformément aux engagements pris par le Gouvernement à leur égard, les transporteurs routiers bénéficieront d'une accélération du calendrier de déduction de la T. V. A. afférente à leurs achats de gazole et d'un régime spécial pour les transports internationaux.

De leur côté, les producteurs de lait bénéficieront de la majoration de 1,1 point du remboursement forfaitaire de T. V. A. pour les ventes de lait effectuées en 1984 et au cours des années suivantes.

Au terme de l'énoncé de ces mesures, il me paraît difficile de prétendre que les prélèvements obligatoires ne vont pas baisser.

Il s'est alors posé la question de savoir si cette baisse était justement répartie et si le Gouvernement ne reprenait pas d'une main ce qu'il donnait de l'autre. Certains, oublieux de leurs propres résultats, attisent cette inquiétude, au prix parfois d'une stupéfiante confusion intellectuelle.

Toute la question est en effet de savoir si les diminutions d'impôts directs ne vont pas être compensées, voire dépassées, par des augmentations d'impôts indirects ou de taxes.

A cette question, je réponds fermement non et je me tiens à la disposition de tous les parlementaires pour leur en apporter la démonstration.

En ce qui concerne le problème de la taxe téléphonique, ceux qui veulent à tout prix, dans ce pays, la faire entrer dans les prélèvements obligatoires doivent avertir l'O.C.D.E., afin qu'elle entérine ce choix et que les comparaisons internationales se fassent désormais sur cette base pour garder leur valeur. Il faudra donc que l'O.C.D.E. accepte de prendre en compte le prix des communications téléphoniques qui est plus élevé en République fédérale d'Allemagne qu'en France.

**M. Adrien Zeller.** C'est l'héritage, monsieur le secrétaire d'Etat !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Et quel héritage !

**M. Adrien Zeller.** Vous avez hérité de tarifs bas grâce à la mise en place d'un réseau moderne de télécommunications !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Nous avons eu l'héritage d'une sous-tarifification malgré les discours sur la vérité des prix que vous teniez à l'époque. Je me souviens fort bien comment vous agissiez et il y aurait beaucoup à dire sur la structure des tarifs publics dans ce pays. Ce débat pourrait être intéressant. Laissez-moi vous dire que, de ce point de vue notamment, l'héritage n'est pas glorieux.

On nous donnait tout à l'heure des leçons d'orthodoxie financière, mais lorsque l'on observe comment ont été financés certains investissements dans ce pays — je pense en particulier au nucléaire — croyez-moi, monsieur Zeller, il n'y a pas de quoi être fier. Si l'on avait mieux financé, on aurait peut-être moins contraint les entreprises à s'endetter et on ferait aujourd'hui moins de discours sur l'endettement du pays, vous le savez parfaitement. Mais cela vous gêne et cela vous gênera — je le souhaite en tout cas — encore longtemps.

Je n'insisterai donc pas sur ce sujet.

La baisse sera donc bien de 1 p. 100 puisque la somme des impôts directs et des impôts indirects payés par les Français diminuera d'un point ainsi que les cotisations sociales. Je

ne vois pas, compte tenu de cette égalité élémentaire, comment nous pourrions reprendre d'une main ce que nous avons donné de l'autre.

**M. Emmanuel Hamel.** Ce sera au détriment des collectivités locales.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Il se trouve, monsieur le député, que je suis aussi président d'un conseil général. Je suis donc prêt à parler très sereinement avec vous, au cours de cette discussion budgétaire, de la fiscalité des collectivités locales. Je dois cependant vous dire que l'attitude de certains élus qui ont pris l'habitude, sans apporter de démonstration chiffrée, de rejeter sur l'Etat la responsabilité de la progression de la fiscalité locale, ne me paraît pas une attitude de responsabilité.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est pourtant une évidence !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Pour ce qui me concerne, j'assume les choix que je fais à la tête de mon département ministériel et je n'éprouve pas le besoin de rejeter sur d'autres ce qu'on peut reprocher à ma gestion. Si vous voulez aborder ce problème de la gestion des collectivités locales, nous pouvons réaliser des statistiques qui vous surprendraient, notamment en ce qui concerne les frais de fonctionnement. Vous verriez que ces surprises ne viseraient pas forcément des présidents appartenant à la majorité. Il peut être sain et souhaitable d'engager ce débat mais il faut le faire sérieusement, chiffres en main et non pas, comme cela, à l'occasion de considérations abstraites. Il faut des chiffres, des données, des comparaisons. Tout le reste est sans intérêt. Je suis d'ailleurs persuadé que votre formation vous oblige à souscrire à cette nécessité de donner des chiffres pour appuyer les raisonnements.

**M. Emmanuel Hamel.** D'accord !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Le Gouvernement s'est donc expliqué et je n'insisterai pas. Les Français constateront, comme l'a dit Pierre Bérégovoy, et ce sont eux qui jugeront. Il y aura certes des brouillages, comme il y en a déjà beaucoup eu, mais il appartiendra au Gouvernement et à sa majorité de s'expliquer et de démontrer ce que les Français ont du mal à croire. Je comprends fort bien cela car il n'est pas anormal qu'après trente-neuf ans d'augmentation régulière des taxes et des impôts, les Français aient quelque scepticisme à admettre l'idée qu'ils vont baisser.

Ce n'est donc pas après le scepticisme des Français que j'en ai ; c'est plutôt après ceux qui, au lieu d'essayer d'éclairer le débat, se réfugient dans la confusion — pour ne pas dire le confusionnisme — tout en prétendant d'ailleurs qu'ils sont soucieux d'un débat serein qui se déroule sur des bases non polémiques. Cette contradiction n'échappera pas, j'en suis sûr, aux Français qui ont du bon sens. On ne peut pas, en effet, d'une part, prétendre combattre la politique politicienne, comme l'a dit en particulier l'un des leaders de l'opposition, et, d'autre part, s'adonner à ces tours de passe-passe comptables.

Quant à la juste répartition de cette baisse, Pierre Bérégovoy a donné, me semble-t-il, tous les arguments qui la prouvent.

Il a d'abord rappelé que les non-imposables n'étaient pas oubliés, si on remplaçait leur cas dans le contexte de la politique globale, c'est-à-dire politique fiscale, politique salariale, politique du pouvoir d'achat, suivie depuis 1981.

Il a ensuite démontré la juste répartition entre les diverses catégories, qui écarte l'argument que nous avons souvent entendu et selon lequel il y aurait un gros cadeau pour les riches et un petit pour les pauvres. Je tiens à rappeler que le « cadeau » sera proportionnel : si pour certains contribuables il sera gros, c'est que ceux-ci paient beaucoup d'impôts ; si pour d'autres, il sera petit, c'est qu'ils paient peu d'impôts.

Le fait que la baisse soit uniforme — cinq points — prouve en outre que nous ne touchons pas à la progressivité de l'impôt. Or, ce qui permet de mesurer le degré de justice fiscale en termes politiques — en tout cas depuis 1913 — c'est le taux de progressivité de l'impôt. Je veux bien admettre la suggestion selon laquelle on aurait pu profiter de la baisse des impôts pour en modifier la progressivité. Mais dès lors — je le dis très simplement — c'est un autre débat et il ne faut pas introduire la confusion entre les deux car ce ne serait servir ni la clarté ni l'honnêteté.

J'ajoute que la combinaison de la suppression du 1 p. 100 et de la baisse uniforme et proportionnelle fait que, en pourcentage de la cotisation fiscale payée, le cadeau sera plus important pour les bas revenus que pour les gros, parce que la présence de la cotisation sociale, qui, elle, était proportionnelle à l'ensemble du revenu, aboutit à ce résultat. Nous tenons les chiffres à votre disposition, mesdames, messieurs les députés. Je peux d'ores et déjà vous dire que, pour un couple qui a gagné 60 000 francs en 1984, l'allègement total représentera 25,1 p. 100 de la contribution fiscale alors qu'il ne représentera plus que 12,5 p. 100 s'il a gagné 120 000 francs et 7,8 p. 100 s'il a gagné 300 000 francs.

Voilà quelques précisions qui, à mon avis, devraient faire en sorte que certains titres soient plus modestes.

Il ne faut pas négliger non plus — et les intéressés n'oublient pas de nous le reprocher — que le projet de loi de finances prend grand soin de maintenir un certain effort lorsque le niveau des capacités contributives le justifie.

Ainsi, pour l'impôt sur les grandes fortunes, qui est le fleuron de la politique de justice fiscale du Gouvernement depuis 1981, le barème de cet impôt a été, comme vous le savez, sous-indexé en 1985 et la majoration conjoncturelle de 8 p. 100 instituée en 1984 a été maintenue.

De même, la contribution de 1 p. 100 est maintenue sur les revenus de capitaux mobiliers soumis à prélèvement libératoire.

Enfin, je rappellerai que les non-imposables ont bénéficié de la politique d'amélioration de la situation des personnes à revenus modestes, que ce gouvernement n'a cessé de poursuivre, et à propos de laquelle M. le ministre de l'économie, des finances et du budget, tout à l'heure, a donné des chiffres.

Sans doute aurait-on pu faire autrement ou autre chose. Mais on a — nul ne pourra le contester — une baisse réelle qui est équitablement répartie.

Pourquoi faire ? Pour moderniser. Le volet recettes de la loi de finances, comme le volet dépenses, doit contribuer à la modernisation de notre pays.

M. Pierre Bérégovoy s'est exprimé sur ce sujet. J'ai rappelé il y a un instant à quel point les contraintes ainsi levées seraient source de remise en question et facteur de progrès et d'amélioration de la productivité, ce qui revient au même. Je n'insisterai pas sur ce point.

J'ajouterai seulement que nous attendons encore de cette baisse des prélèvements obligatoires un dynamisme supplémentaire qui devrait se nourrir non seulement de cette incitation à l'initiative mais aussi des autres mesures qui figurent dans la loi de développement de l'initiative économique, votée précédemment, et dont les conséquences financières sont intégrées dans ce projet de budget : nous le verrons au fil des articles.

Mesdames, messieurs les députés, je viens d'évoquer l'initiative, la responsabilité et la liberté qui sont, en réalité, indissociables.

Je sais qu'il s'agit là de l'air du temps, un air très ancien, à vrai dire, auquel la crise a redonné une certaine modernité qu'en vérité il n'aurait jamais dû perdre. Je sais aussi que cet air est fredonné et même chanté à pleins poumons par ceux qui — des chiffres ont été rappelés — ont beaucoup de choses à faire oublier.

Seulement, voilà ! A propos du budget de l'Etat, il s'agit non pas seulement d'un air, mais d'actes et de décisions ! Ce budget, sur ce terrain, passe aux actes. Et je comprends que cela dérange, dérouté ceux qui font de ces thèses le quotidien de leur intervention, mais qui n'ont pas agi lorsqu'ils le pouvaient. D'où le tohu-bohu qui a accueilli ce projet de loi de finances, tohu-bohu que, au fil de nos interventions, nous nous sommes efforcés de dissiper tout en ayant le sentiment que, pour parvenir à la clarté, la route sera encore longue.

Mais je m'en console aisément en imaginant ce qu'auraient été les critiques si je m'étais présenté devant vous cette année avec une augmentation de la fiscalité et une augmentation concomitante des dépenses. (Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

Je n'ose imaginer, me souvenant de ce que j'ai entendu l'année dernière, ce qu'auraient été les commentaires. Contradictions certes, et jusqu'au sein des familles politiques, mais contradictions fécondes qui devraient, me semble-t-il, nous permettre à tous de progresser.

Je me console surtout en pensant aux conséquences que le choix, libre et déterminé, que le Gouvernement a fait en arrêtant ce projet de budget est susceptible d'avoir sur l'avenir du pays, sur l'avenir économique bien sûr, mais aussi sur l'avenir social et humain.

En traçant une nouvelle frontière entre l'individu et la collectivité, en assignant au collectif des limites, le Gouvernement ne vous propose rien moins que de garantir à terme l'équilibre des deux aspirations fondamentales que sont la justice et la liberté et qui sont les ressorts de son action depuis 1981 et aussi les points d'ancrage de toute démocratie.

C'est parce que je suis persuadé que vous mesurez cet enjeu — j'en suis d'autant plus persuadé qu'à voir les critiques, les remarques ou les polémiques qu'il suscite, nous avons bien visé — que je vous invite à voter ce projet de budget qui marque une rupture et une date importante dans l'histoire budgétaire de notre pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Christian Goux, président de la commission.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, si gouverner, c'est prévoir et choisir, le budget d'une nation est un des actes essentiels de notre vie politique, non seulement dans le domaine économique et financier, mais dans tous les secteurs de notre société, tant il est vrai que, aujourd'hui, tout ce qui se passe au niveau de l'Etat a des répercussions directes sur la vie quotidienne de nos concitoyens.

Et tout d'abord, monsieur le ministre, je voudrais qu'on ne se méprenne pas. Votre budget traduit le coup d'arrêt de l'accroissement de la part des recettes des administrations publiques dans la richesse nationale. Ce coup d'arrêt, M. le Président de la République l'avait demandé à la fin 1983. Il était d'ailleurs nécessaire. Mais il ne faudrait pas en tirer la conclusion hâtive, et à mon sens néfaste, que le déclin du rôle de l'Etat est souhaitable et même indispensable pour affronter les temps qui viennent.

**M. Alain Rodet.** Très bien !

**M. Christian Goux, président de la commission.** Comment, en effet, imaginer que la forme que revêtent les Etats modernes puisse être le résultat d'une quelconque évolution naturelle. Cette forme n'est que la traduction, à leurs niveaux, de la réalité de nos sociétés industrielles. Et si l'Etat intervient de plus en plus, c'est non pas, comme le croient certains, par vocation ou par doctrine de ceux qui le dirigent, mais tout simplement parce que la régulation d'une société de plus en plus concentrée, donc complexe, le réclame.

Le consensus, garantie de l'ordre, exige une vision de plus en plus policée. Or — et c'est bien là, monsieur le ministre, la contradiction la plus forte — tout pourrait laisser penser que l'intervention de l'Etat, régulateur central, ne peut que croître. Vous en avez, monsieur le ministre, chaque jour la preuve, car lorsque vous envisagez de réduire telle ou telle subvention ou dépense d'intervention, ce sont souvent ceux-là mêmes qui développent la philosophie la plus libérale qui y sont le plus opposés.

Il faut donc, mes chers collègues, sur cette question de l'Etat, raison garder. Certes, sur le plan fiscal, les échos nous parviennent de nombreux grincements de dents. Cela tient à ce que les efforts entrepris depuis trois ans pour alléger le fardeau des bas revenus ont conduit à des niveaux d'imposition marginale excessifs des hauts revenus. Cette situation résulte de ce que sont seuls touchés les revenus salariaux ou normalement déclarés, alors que l'injustice la plus criante vient de l'évasion fiscale, qu'elle soit légale ou frauduleuse. C'est donc au niveau de l'appréhension de la matière imposable, non à celui des taux, qu'il faut porter sans relâche l'effort.

Aussi, s'il est souhaitable de voir plafonner et peut-être même légèrement reculer la part des impôts de l'Etat dans la richesse nationale, il serait déraisonnable, compte tenu de la charge de la dette intérieure et de la priorité absolue de résorber le déficit budgétaire — j'y reviendrai — d'aller au-delà. Portons nos efforts sur la réduction des autres prélèvements obligatoires ; n'oublions pas néanmoins qu'il s'agit pour l'essentiel de redistribution et que toute diminution véritable, qui ne serait pas un artifice comptable se traduirait par un affaiblissement de l'effort de solidarité.

Monsieur le ministre, la tâche qui est devant vous est difficile, plus difficile encore que ne le montre votre présentation chiffrée. Vous aurez besoin du soutien constant de tous ceux qui, par ces temps de crise, souhaitent que la France, relevant le défi, sorte victorieuse de ces épreuves. Le mien vous est largement acquis. Quant aux remarques que je voudrais vous faire, elles sont celles que vous devez souhaiter de ceux dont l'approbation n'exclut pas la lucidité. Elles devraient vous permettre, ce qui ne sera pas le moindre de vos soucis, d'exécuter ce budget dans de bonnes conditions. Le courage dont vous avez fait preuve au poste que vous occupiez avant celui-ci sera plus que jamais nécessaire, pour qu'à la fin de 1985 les fruits tiennent la promesse des fleurs.

Et tout d'abord qu'en est-il de ce que vous avez prévu pour l'année prochaine et qui constitue les bases sur lesquelles est bâti votre budget ?

Votre esquisse macroéconomique, monsieur le ministre — je vous l'ai dit en commission et je le répète en séance publique — me paraît un peu optimiste, même s'il est logique que vos prévisions soient un peu souriantes par rapport à la réalité qui se présentera et que nous présentons aujourd'hui.

Je ne reprendrai pas tous les arguments que j'ai développés en commission, je n'évoquerai qu'un exemple, celui de l'équilibre de la balance des paiements courants.

Nous divergeons sur ce point, monsieur le ministre, mais je pense que la vague de croissance américaine, celle des années 1983 et 1984, va mourir sur le sable de l'année 1985. On avait, rappelez-vous, sous-estimé l'ampleur de la récession de 1981-1982 aux Etats-Unis. Et c'est essentiellement à cause de cette forte récession internationale, qui s'est située au moment où le Gou-

vernement avait décidé de soutenir la conjoncture par une relance pourtant très modérée — le rapporteur général l'a bien fait remarquer — que nos problèmes d'endettement se sont aggravés. Aussi, ne surestimons pas aujourd'hui la reprise actuelle qui s'achève. Les milieux américains eux-mêmes, alors que l'élection présidentielle n'a pas encore eu lieu, se demandent déjà si en 1985 la stagnation aura lieu ou même si une nouvelle récession ne pointe pas à l'horizon. Car chacun sait bien que les Etats-Unis, comme les autres — j'y insiste — n'échapperont pas aux conséquences néfastes de déficits budgétaires et extérieurs extravagants.

L'économie mondiale, monsieur le ministre, en 1985, ne sera donc pas, de mon point de vue, tirée par la locomotive américaine et cette situation ne sera pas sans effet pour l'Europe. Nous n'avons pas beaucoup touché les dividendes de la reprise américaine mais, croyez-moi, nous paierons ceux du ralentissement tout comme en 1981-1982. L'équilibre de notre balance des paiements courants sera donc, je le crains, difficile à rétablir, même si le dollar retourne à des niveaux plus réalistes, réduisant le coût difficilement supportable aujourd'hui de la facture pétrolière. Cela voudra dire en 1985 un peu moins de croissance que vous n'en avez prévue, une tension toujours vive sur le front des paiements extérieurs, la persistance de la dette extérieure, mais aussi de plus grandes difficultés à exécuter votre budget car, vous le savez bien, si les recettes sont proportionnelles à la croissance, les dépenses, elles, sont peu compressibles.

Il faut ici, mes chers collègues, parler franchement du problème de la croissance. Monsieur le ministre, vous le savez bien, vous l'avez dit, une croissance soutenue est la seule façon d'assainir la situation de nos comptes et de résoudre le lancinant problème du chômage. Mais le bon niveau de consommation et, ou, d'investissement qu'elle suppose entraîne aujourd'hui, par suite de la faiblesse de notre industrie — je n'y reviendrai pas — un haut niveau d'importations. Moderniser notre industrie pour faire face à la demande aussi bien intérieure qu'extérieure est une tâche que le Gouvernement a entreprise mais dont les effets ne seront atteints qu'à moyen terme.

Il faudra donc d'ici là, pour préserver l'équilibre de nos comptes, naviguer au plus près, mais en faisant les choix nécessaires pour le redressement industriel sans lequel l'avenir de la France serait compromis.

Monsieur le ministre, je voulais faire ces remarques sur l'évolution économique à venir, car elles me paraissent pertinentes, non pas pour la présentation du budget qui est ce que nous avons sous les yeux et qui s'inscrit dans le cadre que vous avez défini, mais pour l'exécution de celui-ci. Car si le budget permet l'appréciation d'une politique, sa bonne ou sa mauvaise exécution, quand les contraintes sont fortes, engage ou hypothèque l'avenir.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Très bien !

**M. Christian Goux, président de la commission.** Point n'est besoin d'en dire plus en cette fin d'année où je suis sûr que vos soucis, monsieur le ministre, sont autant ceux de présenter un budget pour 1985 convenable que d'exécuter le mieux possible celui de 1984.

**M. Edmond Alphandéry.** Très bien !

**M. Christian Goux, président de la commission.** Or si je regarde l'avenir, mon souci général et, depuis deux ans, ma préoccupation constante se situent au niveau de la charge de la dette publique.

**M. Edmond Alphandéry.** Les nôtres aussi !

**M. Christian Goux, président de la commission.** Le poids des intérêts payés rapporté aux dépenses atteint la cote d'alerte de 10 p. 100. Cette lourde charge s'amplifie et fait bouillir de neige sous l'effet cumulé de deux phénomènes qu'il faut bien comprendre et qu'il faudra maîtriser : le premier, c'est l'accroissement de la dette elle-même, qui résulte des déficits cumulés depuis des années et auquel il faudra, cette année encore, ajouter plus de 140 milliards de francs.

**M. Michel Noir.** Eh oui ! Nous l'avons assez dit !

**M. Christian Goux, président de la commission.** Le deuxième est le niveau très élevé des taux d'intérêt, 12 p. 100, compte tenu du taux d'inflation, 6 p. 100 c'est-à-dire, en fait, 6 p. 100 de taux d'intérêt réel. C'est insupportable.

**M. Adrien Zeller.** Tout à fait !

**M. Christian Goux, président de la commission.** Si cela devait durer, cela ne serait pas supportable.

**M. Edmond Alphandéry.** Pourquoi maintenir le prélèvement exceptionnel sur les banques ?

**M. Christian Goux, président de la commission.** Il faut donc se battre sur deux fronts, vite et fort. Réduire le déficit ; réduire les taux d'intérêt.

**M. Edmond Alphandéry.** C'est Ubu !

**M. Christian Goux, président de la commission.** Pour le premier cela dépend de nous, pour le second cela dépend de nous mais aussi — vous l'avez rappelé — du marché international des capitaux et de la politique américaine.

Pourtant, devant cette contrainte que vous savez décisive, monsieur le ministre, vous n'avez pu réduire le déficit budgétaire qu'à 3 p. 100 du produit intérieur brut, effort important certes, mais que j'aurais souhaité plus important encore, car tout ce que nous ferons en 1985, nous n'aurons pas à le faire en 1986 et les années suivantes.

**M. Edmond Alphandéry.** Sûrement pas !

**M. Christian Goux, président de la commission.** Que l'on me comprenne bien. Une politique économique peut et doit, pour relancer une économie atone ou qui s'affaiblit, utiliser l'instrument du déficit budgétaire : 3 ou 4 p. 100 même de déficit par rapport au produit intérieur brut une année donnée, ou même deux années de suite se comprend. Mais ce qui se justifie de façon conjoncturelle ne se justifie plus plusieurs années de suite, car il en résulte une aggravation progressive et à la longue inquiétante de la dette.

**M. Michel Noir.** Excellent !

**M. Christian Goux, président de la commission.** On me dira que dans le passé il en a bien été ainsi.

**M. Michel Noir.** Pas trois années de suite !

**M. Christian Goux, président de la commission.** Mais alors, l'inflation et des taux d'intérêts réels nuis et même négatifs empêchaient le service de la dette de prendre l'essor préoccupant que nous observons aujourd'hui.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Très bien !

**M. Adrien Zeller.** C'est exact !

**M. Christian Goux, président de la commission.** Embarqués dans des considérations de politique économique nationale, nous avons oublié que le grand tournant de l'économie en 1980 correspondait à l'apparition, puis à la persistance depuis quatre ans, phénomène unique dans l'histoire économique contemporaine, de taux d'intérêts réels très positifs.

**M. Alain Rodet.** Très bien !

**M. Christian Goux, président de la commission.** Alors tout change, et c'est bien ce qui se passe non seulement pour le budget français, mais aussi pour celui de tous les pays. Raison de plus pour prendre ce problème à bras-le-corps avant que le service de la dette publique non seulement empêche toute nouvelle dépense, mais nous oblige à des mesures draconiennes qui entraîneraient des traumatismes économiques et sociaux dramatiques et incontrôlables.

**M. Michel Noir.** Très bien !

**M. Christian Goux, président de la commission.** Or, justement, pour réduire aujourd'hui le déficit, surtout l'année où l'on veut aussi diminuer les impôts, il faut comprimer les dépenses avec ce que cela comporte de faits déflationnistes qu'il serait illusoire de nier.

Où avez-vous donc dû porter le fer ?

En examinant un à un les budgets pendant les longues séances de la commission des finances, j'ai pu mesurer pour chacun d'eux l'effort que vous avez entrepris. Mais, monsieur le ministre, pour resituer le projet de loi de finances dans une perspective plus économique que comptable, je pense qu'il est utile de revenir à une vision synthétique qui montrera l'essentiel et qui vous fera regretter, comme à moi, que le budget ne soit pas illustré par une vue triennale. Elle aurait permis de mieux faire comprendre à l'Assemblée nationale, et au-delà à nos concitoyens, quels sont vraiment les choix et les priorités que vous avez dégagés.

Car c'est un paradoxe constant que de constater que si rien n'est plus conjoncturel en apparence qu'un budget, sa signification véritable ne peut s'affirmer que s'il s'inscrit dans une projection à quatre ou cinq ans.

Toutes les grandes unités qui gèrent des hommes et des choses définissent un budget à cinq ans, même si chaque année ce budget est revu. J'entends déjà ceux qui diront que dès que des objectifs chiffrés sont ainsi définis, ils donnent lieu à polémique. Pourtant, il n'y a ni honte ni humiliation à changer de cap et à modifier sa direction. Ce qui compte, c'est savoir où l'on va.

**M. Michel Noir.** C'est vrai !

**M. Christian Goux, président de la commission.** Qui barre un voilier le sait bien. Quand les vents sont contraires, on tire des bords, quand ils sont favorables, on navigue au portant. Mais peut-on parler de vent favorable quand on ne dit pas, à cinq ans, où l'on va ?

**M. Jean-Pierre Soisson.** Très bien !

**M. Christian Goux, président de la commission.** Aussi, monsieur le ministre, le temps est venu de mener à bien et de rendre publiques des prévisions pluriannuelles, dont le principe est d'ailleurs prévu et défini dans la loi portant réforme de la planification que nous avons votée.

**M. Adrien Zeller.** Et que l'opposition approuve !

**M. Christian Goux, président de la commission.** Je sais bien que cela ne sera pas commode que d'insérer le budget dans une projection à long terme.

C'est pourtant le seul moyen d'améliorer encore la cohérence d'ensemble de la stratégie économique de l'Etat. Et ce sera surtout, vous y serez sensible, le moyen de montrer aux Français que si le budget d'aujourd'hui dépend en grande partie des choix d'hier, les budgets de demain dépendent de ce que nous déciderons aujourd'hui.

Car, et je vais y venir, on ne fera accepter des sacrifices à tous ceux qui vont être touchés par les décisions que vous avez été obligé de prendre au niveau des dépenses que si l'on met celles-ci en perspective.

J'ai fait pour mon propre compte cet exercice, et j'ai pu mieux comprendre l'évolution passée et à venir des dépenses publiques. Cela m'amène à évoquer devant vous les grandes masses budgétaires en les regroupant de façon suffisamment synthétique pour alimenter notre réflexion et pour mieux montrer comment se situent aujourd'hui les choix décisifs.

Quatre grands groupes sont à considérer : les dépenses militaires, les pensions, la charge des intérêts de la dette et, enfin, les dépenses civiles, qu'elles soient de fonctionnement, d'équipement ou d'intervention.

Le budget militaire, qui représente 18 p. 100 des dépenses totales, est l'expression de la volonté de notre pays d'assurer son indépendance. Certes, les engagements de la loi de programmation militaire ne pourront être exactement respectés.

**M. Michel Noir.** Eh oui !

**M. Christian Goux, président de la commission.** Mais la différence faible, monsieur Noir, de 1300 millions de francs sur 110 milliards ne met en cause ni l'enveloppe nucléaire, ni l'équipement des forces conventionnelles.

**M. Emmanuel Aubert.** Mais on construira moins d'avions !

**M. Christian Goux, président de la commission.** L'effort financier important que notre collectivité supporte fait l'objet d'un consensus national. Personne ne souhaite, ni le Président de la République, ni le Gouvernement, ni le Parlement, diminuer l'effort de défense. Même si cet effort est pesant, il est nécessaire et il est accepté.

**M. Emmanuel Hamel.** Il est insuffisant !

**M. Christian Goux, président de la commission.** Il en va de même, mes chers collègues, du service des pensions qui s'élève à 10 p. 100 environ des dépenses totales. Comment imaginer, en effet, que les fonctionnaires et les militaires qui ont consacré leur vie au service du pays puissent être pénalisés dans leurs vieux jours ? Là aussi, monsieur le ministre, les dépenses de 1985 ne souffrent pas de restriction.

Venons-en maintenant à la troisième masse, celle de la charge des intérêts de la dette. Celle-ci augmentera de 20 p. 100 en 1985 et dépassera 10 p. 100 des dépenses totales.

**M. Edmond Alphandéry.** Précisément !

**M. Christian Goux, président de la commission.** J'ai expliqué tout à l'heure pourquoi nous en étions arrivés là. Nous voici donc avec 18 p. 100, plus 10 p. 100, plus 10 p. 100, c'est-à-dire près de 40 p. 100 des dépenses quasiment incompressibles et dont le dernier poste, celui des intérêts de la dette, risque de croître en part relative au cours des années à venir.

Aussi le reste, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses civiles de fonctionnement et d'équipement, devrait-il, au fil des années, subir des compressions sévères si l'on ne stoppe pas rapidement la croissance du poste des intérêts de la dette.

La solution, vous le savez, se trouve, si l'on ne veut pas augmenter les impôts, dans la diminution du déficit budgétaire et donc dans une compression des dépenses civiles. Monsieur le ministre, nous voici donc au rouet. Si on laissait le déficit se perpétuer, les intérêts de la dette grignoteraient petit à petit les autres dépenses. Mais si l'on décidait brusquement de ramener ce déficit à zéro, un effet déflationniste immédiat serait constaté, entraînant son cortège de misères et de chômage.

Une solution classique, même si elle n'est pas originale, permettrait de s'orienter vers un nouvel équilibre budgétaire dans cinq ans. Il suffirait de plafonner impérativement le déficit à 100 milliards de francs — je prends ici un chiffre rond, car il faudrait que nos concitoyens le gardent en mémoire, l'enjeu étant décisif.

Dans ces conditions, le déficit relatif se réduirait chaque année et reviendrait lentement, mais sûrement, à des niveaux acceptables. On éviterait ainsi à la fois les écueils de la dette et de la déflation.

Le passage est étroit mais franchissable. Il faudra simplement et fermement tenir le cap. Mais cela n'est pas suffisant, car il ne servirait à rien d'imposer de tels sacrifices si les dépenses de l'Etat n'étaient pas revues en définissant les priorités et les non-priorités.

En ce qui concerne les priorités, tout le monde s'accorde à penser qu'il s'agit de l'éducation, de la formation et de la recherche. Pas de problème ici. Mais au niveau des non-priorités, la chose est moins simple. Elle exige, monsieur le ministre,

de redéfinir aujourd'hui, à la fin de notre siècle, quel doit être le rôle exact de l'Etat qui, en exécutant des tâches qui ne sont pas de son ressort, n'accomplit pas bien celles qui sont essentielles.

**M. Emmanuel Aubert, M. Michel Noir et M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Christian Goux, président de la commission.** Monsieur le ministre, nous ne ferons pas l'économie de cette réflexion-là, car il en est du budget comme de la politique industrielle. Il y faut une modernisation en profondeur.

La crise économique, en France comme ailleurs, est loin d'être terminée. Je dirai même qu'elle ne fait que commencer si on la définit comme ce processus de rupture et de restructuration de mécanismes régulateurs qui ont favorisé la croissance des décennies cinquante, soixante et soixante-dix.

Or, l'Etat, aujourd'hui, doit avancer d'une manière plus affirmée encore dans les trois directions que l'on voit se dessiner dans le budget : la formation continue, la lutte contre la marginalisation, la défense et la sécurité des citoyens.

La formation continue, l'éducation permanente, peu importe les mots, est la priorité numéro un. Sans elle, pas d'avenir pour notre pays. Nous ne serions demain que les sujets passifs d'un monde devenu incompréhensible et dessiné, dirigé par d'autres. Or, tous les quinze ans, une étude récente vient de le montrer, le volume des connaissances double, ce qui veut dire que, pour rester au meilleur niveau toute sa vie active, chacun devrait, tout en travaillant, avoir multiplié par sept le volume de ses connaissances à la fin de celle-ci. On imagine l'effort que cela représente et qui ne pourra se faire qu'avec un véritable enseignement pour tous, généralisé et continu. On est loin de la simple programmation de stages de recyclage pour les chômeurs, pourtant si nécessaires.

La lutte contre la marginalisation doit être entreprise parallèlement à cette première tâche. Elle a justement pour but d'intégrer tous les laissés-pour-compte d'un système que les brutales mutations actuelles rendent encore plus impitoyable.

Il y a bien sûr les pauvres, dont le nombre s'accroît en temps de crise, ceux que l'on connaît, mais aussi tous ceux que l'on ne connaît pas et qui vivent cette pauvreté dans une grande dignité. Comment, de plus, ne pas être inquiet des manifestations aiguës de ces détresses — drogue, alcoolisme, et autres toxicomanies — qui ne sont plus, elles, en nombre, marginales.

**M. Adrien Zeller.** Très bien !

**M. Christian Goux, président de la commission.** De nouvelles formes de solidarité sont à mettre en place, ce qui veut dire que nécessairement il faudra remettre en cause celles d'hier qui furent inefficaces et inadaptées. (Très bien ! sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

La sécurité, enfin, est le symbole d'une démocratie véritable. Une société sans foi ni loi, comme le dit si fortement le dictionnaire populaire, est une société invivable. Et l'on voit là que l'on aborde un domaine où le rôle de l'Etat est décisif, mais où compte tout autant la recherche de l'adhésion à la loi, qui est affaire d'éthique et de morale, que le respect de cette loi qui est, souvent, hélas ! affaire de police ou de justice. Et devant la montée du sentiment d'insécurité, même si certains jouent parfois les apprentis sorciers dans ce domaine, je me sens, moi aussi, personnellement impliqué.

Aussi, monsieur le ministre, sans vouloir tout attendre d'un Etat faussement omniprésent, il vous appartient, en exécutant ce budget et en préparant ceux qui suivent, de donner à cette réalité qu'est l'Etat tout son sens.

Car, de l'existence d'un Etat fort et efficace dépend en fin de compte la survie même de la collectivité nationale. Ne cultivons pas le désintérêt croissant du citoyen pour la chose publique car, au-delà du « ras-le-bol » épidermique, il apparaîtrait une indifférence profonde à notre destin collectif et à l'appartenance nationale qui le fonde.

**M. Michel Noir.** Très bien !

**M. Christian Goux, président de la commission.** L'Etat, lucidement considéré, n'est rien d'autre que la personification publique de la nation. Loin d'être l'adversaire, il est, au contraire, le seul garant de notre indépendance, de notre autonomie, de nos libertés arbitres.

Ce n'est pas contre lui qu'il faut agir, mais avec lui ou, plutôt, dans le même sens que lui, en empêchant l'hypertrophie des corporatismes locaux, qui sont la vision dévoyée de la décentralisation, et en résistant aux pressions des féodalités transnationales qui ne sont qu'une version perverse de l'internationalisme.

**M. Claude Germon.** Très bien !

**M. Christian Goux, président de la commission.** Car ces deux cancers-là ne prolifèrent que chez des citoyens déracinés, face à des pouvoirs publics incrustants.

Or, le Premier ministre a appelé de ses vœux la modernisation de notre pays, son rassemblement, et il a ajouté: « Je ne vous promets qu'une chose, c'est de « vous dire la vérité ». C'est en m'inspirant de ces propos que j'ai, à ma manière, apporté les commentaires que je crois légitimes sur votre projet de budget. (Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes et sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Jean-Pierre Soisson.** Voilà du courage!

**M. Emmanuel Hamel.** Excellente analyse!

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur le président de la commission des finances, je vous ai écouté avec l'attention que méritent votre compétence et l'amitié qui nous lie depuis si longtemps. J'approuve l'essentiel de votre propos...

**M. Michel Noir.** Nous aussi!

**M. Emmanuel Hamel.** Présentez-nous un autre budget, alors!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... et j'y trouve un guide utile pour la réflexion que je dois mener et pour les décisions que je dois prendre.

En ce qui concerne le rôle de l'Etat, je me suis exprimé de la même façon: moins de bureaucratie, plus d'autorité.

Pour ce qui est des décisions, je pense, moi aussi, que l'exécution d'un budget doit être conforme aux engagements pris, et vous pouvez compter à ce sujet sur ma détermination et sur celle de M. Henri Emmanuelli.

En ce qui concerne la dette, la question mérite d'être précisée. La charge sera non pas de 10 p. 100 de la dépense de l'Etat, comme vous l'avez indiqué, mais de 10 p. 100 de ses recettes.

**M. Adrien Zeller.** C'est la fuite en avant!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Le débat est suffisamment sérieux pour que nous nous exprimions comme il se doit entre des femmes et des hommes responsables. Vous êtes parlementaires: je suis membre du Gouvernement; parlons donc de ces choses avec la gravité qu'elles imposent.

J'ai abordé tout à l'heure un point qui est essentiel à mes yeux. L'économie va mieux qu'on ne le dit. Peut-être cédai-je ainsi à mon tempérament optimiste, mais on ne fait rien de grand sans optimisme et sans volonté. Tous les grands peuples ont de l'optimisme et de la volonté, et le nôtre n'en est pas dépourvu.

Si notre économie va mieux, il subsiste encore une difficulté importante: les taux d'intérêts sont trop élevés. C'est l'une des questions centrales. Le déficit budgétaire, avez-vous dit sans plus de dogmatisme que je n'en ai moi-même, on peut, le cas échéant, l'accepter pendant un temps. On pourrait l'accepter plus longtemps si les taux d'intérêt réels ne connaissaient aujourd'hui dans le monde entier, et naturellement dans notre pays pour les raisons que j'ai exposées, l'inflexion qu'ils connaissent.

C'est pourquoi, monsieur le président de la commission des finances, j'attache la plus extrême importance à ce que dans la lutte contre l'inflation — inflation que vous considérez vous-même comme un cancer — nous réduisions tout ce qui contribue à renchérir le coût de l'argent.

J'éprouve à ce sujet quelques inquiétudes lorsque je vois que l'on pense, ici ou là, à charger les institutions financières, car c'est de leur côté que nous trouverons la marge de manœuvre nécessaire pour alléger le déficit budgétaire et donner aux entreprises qui osent investir les moyens de créer et de produire. Or, plus la production est forte, moins le prélevement est difficile à opérer.

Je tenais à vous livrer tout de suite ces remarques, après vous avoir dit combien j'approuve l'orientation que vous dessinez. J'ajouterais une dernière suggestion.

Vous avez avancé, pour le déficit budgétaire, le chiffre de 100 milliards de francs. Je souhaite que nous y revenions le plus tôt possible. Nous sommes actuellement à un peu plus de 139 milliards. Je pense, moi aussi, que c'est beaucoup. Aussi, si vous proposiez, en collaboration avec le Gouvernement et avec l'autorité que vous confère votre fonction de président de la commission des finances, quelques économies, je les prendrais tout de suite à mon compte.

**M. Adrien Zeller.** Les chantiers du président!

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** En conclusion, je souhaite que le dialogue qui vient de s'instaurer entre nous puisse s'étendre à tous les bancs de cette assemblée. La vitalité de nos institutions en sera renforcée.

J'ai été secoué, comme vous tous sans doute, par ces sondages qui montrent un certain désintérêt des Français pour la politique, pour la chose publique. J'ai constaté, sans satisfaction aucune, que nul n'était épargné, sur quelque banc qu'il se trouve, dans quelque camp qu'il se situe. Si nous pouvions ouvrir, sans pour autant renoncer aux opinions qui nous séparent, des dialogues à la hauteur de ceux qui se sont déjà engagés et qui, je le souhaite, vont se développer, la politique y gagnerait et la démocratie aussi. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique:

Fixation de l'ordre du jour:

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1985, n° 2347 (rapport de M. Christian Pierret, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.